



## Le portrait du Journal du Palais

### L'Agence des jours J

L'Agence, la société événementielle créée en 2013 par **Jessica Vavasseur** propose également des voyages B to C avec la même exigence. Le credo de Jessica et de son équipe, entièrement féminine : débarrasser ses clients des soucis logistiques pour créer des « expériences uniques ». Page 16

## Biscuits Paysans croquent l'avenir à pleines dents

À Chichery, une famille d'agriculteurs a choisi de transformer son blé en biscuits bio pour préserver son exploitation. Entre circuit court, savoir-faire normand et ambition familiale, les « Biscuits paysans » veulent prouver qu'une autre agriculture est possible. Page 5

## Pari gagnant pour la Métallerie Monteillet

L'acquisition d'un centre d'usinage destiné à la conception d'huisseries en PVC permet à cette société artisanale de neuf salariés d'enclencher une démarche industrielle bénéfique. Page 6

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 10 à 14

# Maraîchage bio, solidaire et souveraineté alimentaire



François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or, a inauguré, jeudi 21 mai, le Pôle maraîchage biologique, à Perrigny-lès-Dijon. En pré-

sence de Jacques de Loisy, président de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et des représentants des Restos du Cœur et de la Croix-Rouge Insertion. Sur

ce domaine de 20 hectares, la collectivité déploie un modèle unique en France alliant insertion professionnelle, préservation rigoureuse de la ressource

en eau et structuration de la filière légumière locale à destination des collèges et des Ehpad.

Page 7

# Saône-et-Loire : colosse aux pieds d'argile

En 2026, la Saône-et-Loire conserve son titre de département le plus peuplé de BFC. Avec ses 550.310 habitants, ce territoire s'impose comme un pilier régional, structuré par un maillage urbain équilibré et des infrastructures de transport de premier plan. Pourtant, selon une étude de l'Insee publiée en avril, derrière cette stature de

« colosse », des fragilités structurelles inquiétantes apparaissent : une démographie en déclin, un vieillissement marqué et des disparités croissantes entre ses territoires. Voyage au cœur d'un département en pleine mutation, entre puissance industrielle et défis de transition.

Page 3

Barrage de Panthier, un chantier à 15 M€. Page 2

EN  
COUVERTURE  
POUR  
ÊTRE VU

RÉSERVEZ  
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 5022 - 2€



## URGENCE LIBAN

**Soutenez la santé mentale des enfants au Liban.**

Des centaines de milliers d'enfants et de familles ont fui les bombardements depuis le 2 mars 2026.

Votre contribution permet de fournir des kits d'urgence pour bébés, des kits récréatifs pour les enfants et des activités ludiques et psychosociales pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

Faire un don : [urgence-liban.bdle.org](http://urgence-liban.bdle.org)

BAROUDEURS DE L'ESPOIR  
[WWW.BDLE.ORG](http://WWW.BDLE.ORG)

## Les demandeurs d'emploi catégorie A



## Le tourisme en BFC



## La consommation de vin en Europe



## baromètre

## Emploi : les derniers chiffres

Selon France Travail le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A en fin de mois est de 110.830 (-1,7% sur trois mois et -4,3% sur un an). Le taux de chômage (source Insee - 4<sup>e</sup> trimestre 2025) est de 7,1% (+0,2 pt sur un trimestre et +0,6 pt sur un an). L'emploi salarié (source Urssaf - 4<sup>e</sup> trimestre 2025) s'établit à 693.700 (-0,2% sur un trimestre et -0,9 % sur un an). L'intérim (source Dares / France Travail - 4<sup>e</sup> trimestre 2025) s'établit à 31.100 (+0,2% sur trois mois). En 2025, 4,9 % des offres ont été abandonnées faute de candidats comme en 2024. 2,6 millions d'offres concernant des contrats d'un mois ou plus ont été déposées à France Travail et clôturées, (3,1 millions en 2024). Dans 50 % des cas, ces recrutements se sont réalisés en moins de 48 jours, soit un délai médian de deux jours de plus qu'en 2024.

## Tourisme BFC : bilan contrasté

Dans un contexte mondial où le tourisme a retrouvé sa dynamique d'avant-pandémie (1,52 milliard d'arrivées internationales), la fréquentation globale (toutes nationalités et tous motifs de séjours confondus) en Bourgogne Franche-Comté s'établit à 73,7 millions de nuitées, soit une baisse de 4,7 % par rapport à 2024. Ce recul s'explique principalement par une diminution des nuitées françaises et des nuitées en hébergement non marchand. L'hôtellerie, avec près de 6,9 millions de nuitées, affiche une légère progression (+0,8 %) qui masque une très forte hausse des clientèles internationales (+10,7 %), avec un record absolu de 2,1 millions de nuitées étrangères. Le plein air confirme sa dynamique et enregistre plus de 3,5 millions de nuitées, un nouveau record de fréquentation (+ 3,7 % par rapport à 2024).

## Les vins européens dans la tourmente

La production et la consommation mondiales de vin ont toutes deux baissé de près de 10 % en dix ans. Mais la chute est bien plus marquée en Europe : consommation en baisse de 25 % depuis 2000. La France a perdu son statut de premier producteur mondial au profit de l'Italie, et la demande continue de s'effondrer. En 2025, la consommation mondiale devrait atteindre un niveau historiquement bas, à 214 millions d'hectolitres. Les vins européens font face à des vents contraires sur les marchés internationaux. En Chine, la consommation de vin a chuté de plus de 60 % depuis la pandémie, tandis qu'aux États-Unis, les nouvelles barrières douanières compliquent l'accès au marché pour les exportateurs européens.

## Source d'approvisionnement du canal de Bourgogne, le barrage-réservoir de Panthier entre officiellement en phase de travaux pour un an.



## Barrage de Panthier, un chantier à 15 M€



« C'est un vieux monsieur construit entre 1834 et 1836 », a souligné Violaine Démaret, préfète de région et de Côte-d'Or, en évoquant le barrage-réservoir de Panthier. Les travaux de réhabilitation ont officiellement été lancés ce 21 mai avec la pose de la première pierre du chantier qui devrait se poursuivre jusqu'en avril 2027. « L'objectif est d'augmenter de 15 % la capacité totale du barrage pour qu'il retrouve son niveau initial avec 8.000 millions de mètres cubes d'eau » a précisé Cécile Avezard, directrice générale de VNF. En effet, le niveau du barrage avait été abaissé par arrêté préfectoral en 2018 pour renforcer la stabilité d'une partie de la digue et mettre l'ouvrage en conformité avec l'évacuateur de crue.

Les travaux engagés consistent donc à réhabiliter et moderniser le barrage-réservoir non seulement pour sécuriser l'infrastructure dans le temps mais aussi optimiser la gestion de l'eau

et l'adapter aux effets du changement climatique et d'une crue millénaire. « Le site pourra gagner 1,2 million de mètres cubes par rapport à sa situation actuelle soit l'équivalent de 400 bassins olympiques. » Si le barrage-réservoir de Panthier sert essentiellement à alimenter le canal de Bourgogne, ses nouvelles capacités impacteront par rebond la ressource en eau disponible sur le territoire. « Cela permettra de diminuer les prélèvements sur le barrage de Grosbois-en-Montagne. Par conséquent, ce sont 400.000 mètres cubes d'eau potable supplémentaires qui pourront y être prélevés. »

## DES ENJEUX FINANCIERS

Cette réhabilitation bénéficie d'un financement de 15 M€ porté à hauteur de 9 M€ par VNF pour le compte de l'État et, à part égale de 3 M€, par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le département de Côte-d'Or. Bien que les travaux visent à consolider le site et les différents

usages de l'eau, ils ont un impact sur la vie économique locale. « J'entends les remarques, que ce sera une année blanche pour les activités mais ces travaux permettront d'étendre les périodes d'activité, pour de nombreuses années », a justifié Michel Poillot, maire de Vandensse-en-Auxois, où se situe notamment le camping qui fait face à l'étendue d'eau. Outre la baignade, le site du barrage accueille de la voile ou encore de la pêche. Par ailleurs, pour permettre aux croisiéristes d'adapter leur parcours, VNF les a informés un an en amont de la mise en chantier et des restrictions de navigation sur la portion Vandensse-en-Auxois - Dijon. « La bonne cause nécessite des inconvénients. Ces travaux posent la première pierre d'un projet d'avenir pour lequel nous travaillons. » Le barrage-réservoir de Panthier devrait à nouveau être opérationnel en avril 2027 pour que les activités reprennent.

Nadège Hubert

## Ils bougent.

DÉMISSION DU 15<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE.

Franck Bernard, 15<sup>e</sup> vice-président, en charge de la gestion des déchets et de la propreté nommé à Grand Besançon Métropole a annoncé vendredi 22 mai sa démission de son poste au sein de l'agglomération. Maire Rassemblement national de Chevroz, une commune de 143 habitants, il a reconnu, jeudi 21 mai, lors du conseil communautaire, être derrière le compte Facebook « Seven FK », et y avoir relayé des messages homophobe, raciste et sexiste, après les révélations de Médiapart et du journal local Le Ch'ni. Après avoir temporisé jeudi soir, Ludovic Fagaut, président de l'agglomération et maire Les Républicains de Besançon, lui a demandé de « prendre ses responsabilités », déclarant se désolidariser totalement de ce qui a pu être dit. « Ce type de publications n'a pas sa place dans le débat politique ni dans le débat public ». L'édile a reçu du policier retraité âgé de 59 ans, un texto vendredi matin annonçant sa démission. De leur côté, Les élus de La France insoumise se disent « soulagés » par cette décision mais dénoncent dans un communiqué la responsabilité du président de la métropole : « Monsieur Fagaut en soutenant cette candidature en porte aussi la responsabilité. Car c'est en effet un problème que d'avoir attendu que ces publications délictuelles soient rendues publiques pour agir. » « Cette sidération tardive en dit long sur les complaisances et les silences qui ont trop longtemps prévalu, a ajouté l'élue communiste Hasni Alem. Sur ce compte sont relayés des propos extrêmement graves : on parle de personnes en Afrique qui ont un QI inférieur, donc qui seraient inférieures, de personnes LGBT qui ne seraient pas des gens normaux... ». Franck Bernard était le premier représentant du RN élu vice-président au sein de l'exécutif de l'agglomération bisontine. Les élus de gauche avaient vivement contesté son élection à ce poste lors du premier conseil communautaire, en avril.

## décideurs

# À LA UNE

## Saône-et-Loire : le paradoxe d'un colosse aux pieds d'argile

**Perspective.** En 2026, la Saône-et-Loire conserve son titre de département le plus peuplé de BFC. Avec ses 550.310 habitants, ce territoire s'impose comme un pilier régional, structuré par un maillage urbain équilibré et des infrastructures de transport de premier plan. Pourtant, selon une étude de l'Insee publiée en avril, derrière cette stature de « colosse », des fragilités structurelles inquiétantes apparaissent : une démographie en déclin, un vieillissement marqué et des disparités croissantes entre ses territoires. Voyage au cœur d'un département en pleine mutation, entre puissance industrielle et défis de transition.



La force de la Saône-et-Loire réside d'abord dans sa géographie. Véritable carrefour européen, elle est irriguée par des axes majeurs comme l'autoroute A6, la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille, la Route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) et le canal du Centre. Cette position stratégique facilite une mobilité intense, avec 218.000 actifs dont une part notable travaille hors des frontières départementales, notamment vers Lyon et Dijon.

« Sur le plan économique, le département s'appuie sur des fleurons industriels de renommée mondiale. Dans l'ouest, le bassin du Creusot-Montceau concentre des géants tels que Framatome, Industeel (acier spécial pour le nucléaire), Michelin ou encore Alstom, qui y produit des rames de TGV et de métro. Le nucléaire demeure le secteur de pointe par excellence, soutenu par des programmes nationaux de modernisation. Au centre, l'axe Chalon-sur-Saône-Mâcon se distingue par son dynamisme, attirant les emplois tertiaires et profitant d'une filière viticole prestigieuse (Pouilly-Fuissé, Mercurey, Givry) qui exporte l'image de la Bourgogne à l'international », développe Aline Faure, corédactrice de l'étude pour l'Insee.

### ÉROSION DÉMOGRAPHIQUE

Malgré ces atouts, le colosse montre des signes de fatigue. Depuis 2015, la population diminue (-0,1 % par an entre 2017 et 2023). « Ce déclin est alimenté par un déficit naturel que l'excédent migratoire ne parvient plus à combler. Le nombre d'enfants par femme est tombé à 1,58 en 2025, contre près de deux, dix ans plus tôt », précise Clément Maneyrol, corédacteur de l'étude pour l'Insee. Plus préoccupant encore, le département subit une « fuite des cerveaux » : chaque année, 1.300 jeunes quittent le territoire, principalement pour poursuivre des études supérieures à Lyon ou Dijon, l'offre de formation locale (essentiellement BTS et BUT) étant jugée trop peu diversifiée. « Si 14.000 nouveaux arrivants se sont installés en 2021, souvent plus diplômés que la moyenne, cela ne suffit pas à stabiliser la pyramide des âges », argue Clément Maneyrol. À l'horizon 2050, selon les scénarios bas de l'Insee, le département pourrait perdre

jusqu'à 15 % de sa population.

La Saône-et-Loire est aujourd'hui scindée en trois zones aux trajectoires divergentes :

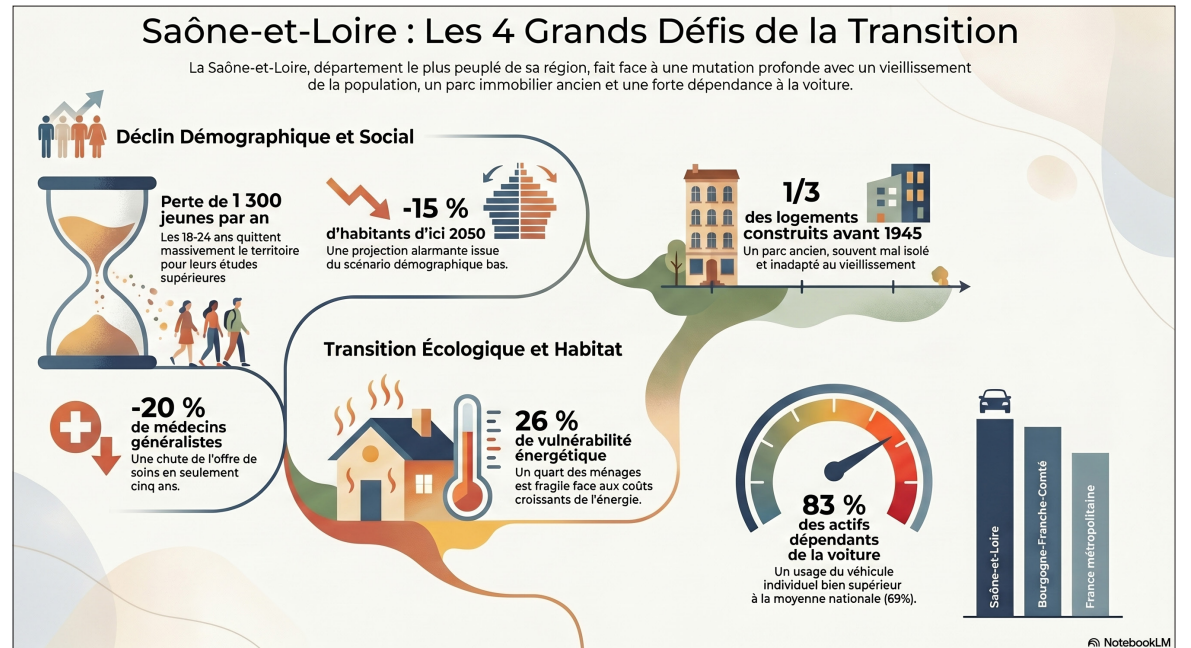
- ◆ L'axe central (Chalon-Mâcon) : C'est le cœur battant, concentrant la moitié de la population et une population plus jeune (27 % de moins de 25 ans). Le niveau de vie y est le plus élevé du département (22.000 € annuels médians).

- ◆ L'Est (Bresse bourguignonne) : Plus résidentiel et agricole, ce territoire gagne légèrement des habitants grâce à des prix fonciers attractifs (25 % moins chers que dans le Chalonnais) et une industrie agroalimentaire solide (LDC Bourgogne, Bigard).

- ◆ L'Ouest (Autun, Le Creusot) : En proie à un déclin démographique sévère (-0,8 % par an pour Le Creusot-Montceau), cette zone souffre d'un chômage plus élevé (8,8 % contre 7,0 % au niveau départemental) et d'un habitat souvent ancien et inadapté.

### L'URGENCE SOCIALE

Le vieillissement est le défi social majeur : un habitant sur quatre a plus de 65 ans, et ce sera un sur trois en 2050. Cette transition démographique crée une tension extrême sur le système de santé. « En cinq ans, le nombre de médecins généralistes a chuté de 20 %. Avec seulement 2,8 consultations par an et par habitant, le département affiche l'offre de soins la plus faible de la région », explique Aline Faure. Le parc immobilier, lui aussi, vieillit. Un tiers des logements datent d'avant 1945, et 26 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique, soit plus que la moyenne régionale. L'adaptation des logements pour le maintien à domicile

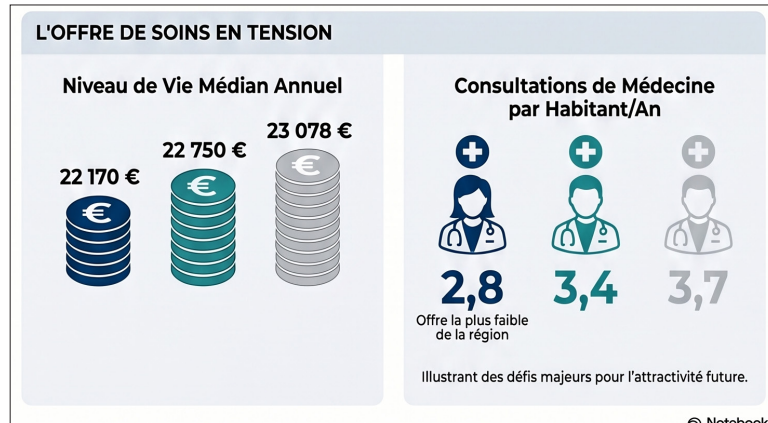


des seniors devient une priorité budgétaire et technique incontournable.

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'AUTRE FRONT

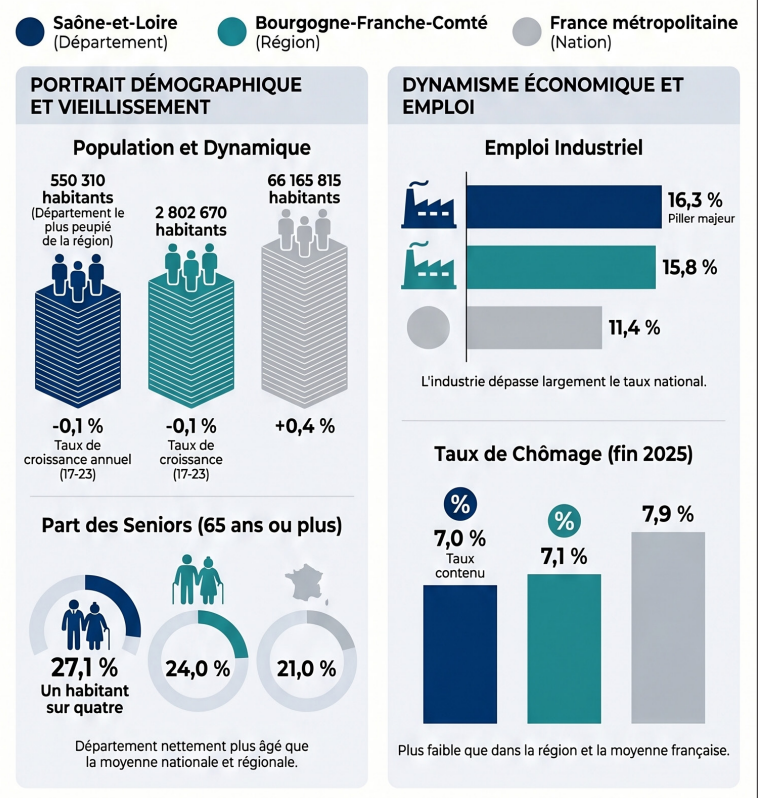
Enfin, le changement climatique fragilise l'agriculture, pilier historique de l'identité départementale. Les sécheresses et gelées tardives pénalisent l'élevage de charolais et la viticulture. « Si l'agriculture biologique progresse, elle ne représente encore que 4,5 % de la surface agricole en 2024. Par ailleurs, la dépendance à la voiture individuelle reste massive : 83 % des actifs l'utilisent pour aller travailler, et le passage à l'électrique demeure marginal (1,6 % du parc en 2025) », analyse Salima Tahiri, corédactrice de l'étude pour l'Insee.

Frédéric Chevalier



### La Saône-et-Loire : Un portrait comparatif entre région et nation

Comparaison des indicateurs clés socio-économiques avec la Bourgogne-Franche-Comté et la France métropolitaine.



# ENTREPRISES

## Un nouvel opérateur pour les « Flying doctors »

**Côte-d'Or/Nièvre.** Avialpes, via sa filiale d'avions-taxis, a remporté le nouvel appel d'offres du Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers pour assurer l'exploitation du dispositif des « Flying Doctors » du CHU de Dijon vers le CH Pierre Bérégovoy. Avant de possibles développements sur des vols commerciaux ?



Ce sera le troisième opérateur pour le dispositif des « Flying Doctors », lancé en 2023. Après Fly 7 et Revolution'air, c'est Avialpes qui assurera les rotations sanitaires entre Dijon et Nevers (voir encadré). Les médecins embarqueront dans un Diamond DA62, un bimoteur de dernière génération permettant de « cruiser » à 320 km/h, rapprochant les deux infrastructures à 40 minutes de vol, contre 3h de route. Concrètement, « deux allers-retours sont prévus par semaine » et chaque vol doit permettre d'achever « quatre à huit praticiens selon les spécialités programmées », précise l'opérateur. Les missions concernent principalement des disciplines en tension sur le site nivernais, comme la gynécologie-obstétrique, la réanimation, la chirurgie pédiatrique ou encore la médecine nucléaire.

### « RAPPROCHER LES GENS »

L'objectif reste identique depuis la création du dispositif : garantir la continuité d'activités spécialisées sans transférer systématiquement les patients vers Dijon. Le Centre Hospitalier de Nevers faisant, effectivement, face à un sous-effectif chronique : il manque régulièrement entre 20 et 50 médecins, ainsi que 10 à 35 infirmières. Pour Emmanuel Rety, associé chez Avialpes, cette nouvelle étape s'inscrit dans une logique d'aviation « utile ». Il revendique un outil

pensé pour la « santé publique et la connexion des territoires, mais aussi pour rapprocher les gens ».

### MOTEURS MOINS GOURMANDS EN CARBURANT

Alors oui le chef d'entreprise le sait : le convoyage par les airs coûte cher, surtout en empreinte carbone. Mais notre interlocuteur tient ses arguments : son appareil consomme « 30 à 35 litres par trajet » et est capable de transporter quatre médecins, « soit un potentiel d'une trentaine de patients pris en charge par vol. C'est autant de personnes qui ne prendront pas leur voiture ». Il rappelle également que l'aviation d'affaire, commerciale mais aussi sanitaire, évolue depuis plusieurs années vers des moteurs moins gourmands, capables d'accepter des carburants verts de type Saf (sustainable aviation fuel), voir même électriques. Son Diamond, est d'ailleurs agréé pour accueillir ce carburant bio.

Créée en 2012, la société alpine, qui affiche un solide chiffre d'affaires de 3,5M€ et 30 collaborateurs, souhaite désormais poursuivre sa diversification vers le transport de greffons et de produits sensibles, tout en affichant des ambitions environnementales via les carburants d'aviation durable et des réflexions autour de l'électrique. Si Avialpes opère depuis Annecy, l'appareil, lui, est basé à l'aéroport Dijon Bourgogne depuis cette fin mai.

Max Cadi



Le Diamond DA62 de la compagnie Avialpes est un bimoteur de dernière génération permettant de « cruiser » à 320 km/h, rapprochant les deux hôpitaux à 40 minutes de vol, contre 3h par la route. Crédit : Avialpes

## Élargir le dispositif aux vols commerciaux

Pour le président du conseil de surveillance du CH de l'agglomération de Nevers et maire de Nevers **Denis Thuriot**, le choix d'Avialpes et sa capacité à accompagner et élargir le dispositif Flying doctors a été un critère déterminant dans l'attribution du marché. L'élu, en effet, ne cache pas sa volonté d'élargir l'usage du pont aérien. Au-delà des praticiens hospitaliers, il souhaite l'ouvrir aux médecins libéraux, aux hommes d'affaires, voire au grand public. Plusieurs pistes sont à l'étude : des liaisons vers Dijon, régulièrement demandées, ou vers Lourdes pour du tourisme de pèlerinage. Paris, en revanche, a été écarté - la proximité rend le trajet aérien peu pertinent et les taxes aéroportuaires franciliennes grèveraient le prix du billet.

### L'ARGUMENT ÉCOLOGIQUE RETOURNÉ

Face aux critiques environnementales, Denis Thuriot avance un calcul simple : le dispositif Flying doctors « équivaut à 30 voitures par semaine qui ne vont pas à Dijon » : un chirurgien pédiatre, qui consulte par exemple 35 enfants en une après-midi à Nevers, évite autant de trajets automobiles vers le CHU. Par ailleurs, il rappelle la faible consommation de carburant par trajet (voir ci-dessus) et le fait qu'Avialpes revendique l'utilisation de carburant d'origine végétale et envisage, à terme, une transition vers l'électrique. « Et même si le bilan carbone était négatif, la santé est primordiale », tranche l'élu, rappelant que la Nièvre affichait l'espérance de vie la plus faible de Bourgogne Franche-Comté.

Les rotations, actuellement saturées le jeudi, passent désormais à deux jours par semaine avec l'ajout du lundi.

Objectif affiché : atteindre quatre rotations hebdomadaires.

### BILAN ÉCONOMIQUE POSITIF POUR L'HÔPITAL

Contrairement aux idées reçues, le pont aérien génère des recettes pour le centre hospitalier de Nevers. Quand des chirurgiens dijonnais viennent opérer sur place, l'établissement facture les actes réalisés. « Les dernières recettes sont supérieures au coût de location des avions », affirme Denis Thuriot. L'enjeu est d'autant plus crucial que l'hôpital dispose de neuf plateaux techniques chirurgicaux, mais n'en exploite que quatre, faute de personnel qualifié - chirurgiens et infirmières de bloc notamment. Chaque intervention réalisée grâce aux Flying Doctors contribue donc à « réduire le déficit de l'établissement ».

Le dispositif coûte environ 200.000 € par an. L'Agence régionale de santé participe désormais au financement à hauteur de 50.000 € annuels, sur trois ans. Sans compter les économies réalisées par l'Assurance maladie sur les transports sanitaires : « Tout ce que la CPAM ne rembourse pas en VSL en voyages, c'est énorme. Si on ajoute ces frais évités dans l'équation, conclut l'élu, le dispositif est largement bénéficiaire ».



Emmanuelle de Jesus

### Les chiffres clés

◆ **119 rotations** effectuées entre Dijon et Nevers (janvier 2023 - avril 2026), **400 médecins** transportés sur la même période et la venue de **505 médecins** grâce à la présence du dispositif.

◆ **Des recettes** en augmentation pour le CH : 238.730 € en 2023 ; 356.686 € en 2024 et **391.097 €** en 2025.

◆ Le coût du dispositif (avion + rotation) s'élève à environ **94.500 €** auxquels s'ajoutent **102.695 €** (personnels médicaux) et **168.938 €** (médecine nucléaire) pour un coût global de **366.370 €**, soit un écart de **24.726 €**.

◆ **Une participation de l'ARS** : Denis Thuriot se réjouit d'avoir pu « obtenir de l'Agence régionale de santé une participation de 50.000 € annuels sur trois ans » sur le coût du dispositif. Le solde est pris en charge par l'hôpital de Nevers.

**Yonne.** À Chichery, une famille d'agriculteurs a choisi de transformer son blé en biscuits bio pour préserver son exploitation. Entre circuit court, savoir-faire normand et ambition familiale, les « Biscuits paysans » veulent prouver qu'une autre agriculture est possible.

# Les Biscuits Paysans croquent l'avenir à pleines dents



Dans la ferme familiale de Chichery, les générations se succèdent depuis près d'un siècle. Après l'arrière-grand-père puis le grand-père, qui a reconstruit l'exploitation dans les années 1970, Julie Breuillé représente aujourd'hui la quatrième génération d'agriculteurs. Mais ici, produire du blé ne suffit plus. Dans un contexte où près d'un tiers des agriculteurs français gagneraient moins de 350 euros par mois selon la Mutualité sociale agricole, la famille a choisi de transformer elle-même sa production pour survivre. « Sans valorisation, une ferme ne peut plus vivre uniquement des céréales », explique la jeune agricultrice. C'est ce constat qui a poussé la famille à lancer les « Biscuits Paysans », une marque de sablés et de cookies bio fabriqués à partir du blé produit sur l'exploitation.

Le projet ne date pourtant pas d'hier. « Mon père y pense depuis une dizaine d'années », raconte-t-elle. Après trois années de travail

sur les recettes et la recherche de partenaires, les premiers sablés voient finalement le jour en mai 2024. Les cookies, eux, sont commercialisés depuis mai 2026. Dans cette aventure, chacun a trouvé sa place. Julie gère la ferme, les particuliers et les petites épiceries. Son père et son frère s'occupent du développement commercial tandis que sa mère assure toute la logistique et l'organisation. « On a chacun notre rôle, mais on se complète bien », sourit-elle.

## LA NORMANDIE DANS LE PAQUET

Pour fabriquer ses biscuits, la famille a fait un choix surprenant : direction la Normandie. Le blé produit dans l'Yonne est envoyé chez un meunier du Loiret avant de rejoindre la Biscuiterie de l'Abbaye, à Lonlay-l'Abbaye, dans l'Orne. Un partenariat qui n'a rien d'un hasard. « Historiquement, notre région a toujours été reliée à la Normandie par l'eau et le commerce », rappelle Julie Breuillé. Mais il y a aussi une raison plus pragmatique : « La Normandie, c'est le pays du sablé. » La famille cherchait avant tout une structure artisanale capable de produire du bio. « En Bourgogne, il n'y avait aucune

structure avec le savoir-faire et les agréments nécessaires », explique-t-elle.

Le projet revendique ainsi un fonctionnement 100 % français avec des partenaires familiaux et artisanaux. Une manière aussi de défendre une certaine vision de l'alimentation. « Le bio est important pour nous. Il faut revenir au circuit court et à une alimentation saine », insiste l'agricultrice.

## UNE CROISSANCE DÉJÀ BIEN LANCÉE

Et les résultats suivent. L'an dernier, près de 24.000 étuis de sablés avaient été produits. Cette année, la famille estime avoir doublé la cadence avec environ 48.000 étuis commercialisés. Quant aux cookies, lancés il y a seulement trois semaines, près d'un millier de paquets ont déjà été écoulés.

Les biscuits sont désormais présents dans plusieurs commerces, en grande distribution mais aussi dans des épiceries locales. Chaque jeudi soir, Julie Breuillé participe également au marché de Chichery avec les producteurs du secteur. La famille ne compte pas s'arrêter là. De nouvelles recettes salées, à



Depuis l'installation d'un panneau devant la ferme, une quinzaine de visiteurs sont venus acheter des biscuits directement à la ferme. Crédit : JDP.

l'avoine ou au seigle, sont déjà en préparation, ainsi qu'une gamme sans gluten. À moyen terme, un nouveau bâtiment doit aussi voir le jour sur la ferme avec un espace d'accueil et un local de stockage

adapté. « Si les gens achètent des produits comme les nôtres, ils font vivre des fermes », rappelle Julie Breuillé.

Enzo Baudet

**Région BFC.** La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté lance Spinnaker un dispositif d'accompagnement des PME à fort potentiel pour accélérer le passage en ETI.

# La BPBFC veut booster le passage des PME en ETI



Les PME françaises disposent d'un potentiel de croissance considérable pour devenir des ETI, un passage stratégique qui leur permettrait de créer davantage d'emplois qualifiés, de renforcer leur capacité d'innovation et de conquérir de nouveaux marchés, notamment en Europe et à l'international. C'est en partant de ce constat que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC) a créé Spinnaker, un programme d'accompagnement inédit de trois ans, destiné aux PME souhaitant affiner leur stratégie, structurer leur développement et saisir de nouvelles opportunités de croissance.

Dans cette perspective, la Banque Populaire a fédéré de nombreuses expertises et s'est associée à des partenaires reconnus, tels que Bpifrance Université4, BDO France5 et Fidal (1<sup>er</sup> cabinet d'avocats d'affaires fran-



Violaine Bellin, directrice générale de la BPBFC. Crédit : BPBFC.

çais). Le programme Spinnaker Banque Populaire sera animé au niveau national et en région par 150 experts afin de mettre à disposition des dirigeants un véritable « staff de haut niveau », selon un communiqué de la banque.

Le parcours débutera par une première phase de diagnostics de quatre mois, fondée sur un dialogue approfondi avec le dirigeant : leviers de croissance,

enjeux d'organisation, ambitions de développement, bilan de la structuration patrimoniale autour de la valorisation de l'entreprise... Cette étape sera complétée par un diagnostic financier destiné à définir une trajectoire cible et à préciser les besoins de financement de l'entreprise. À l'issue de cette phase préparatoire, les membres de la promotion entreront dans les

modules de coaching, qui couvriront notamment les leviers de financement, les enjeux RH, l'innovation, la gouvernance ou encore les clés d'un développement international maîtrisé.

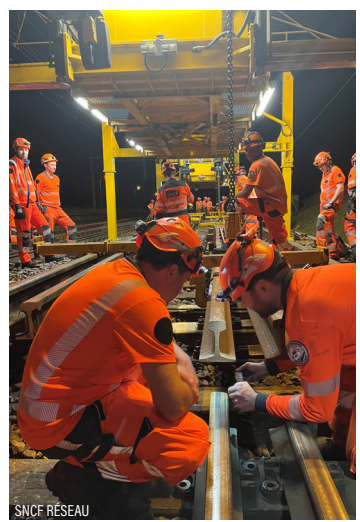
L'appel à candidatures est ouvert aux PME clientes. Pour intégrer le programme, les entreprises sélectionnées devront ouvrir un compte et devenir sociétaires. Spinnaker Banque Populaire accueillera une première promotion de 50 entreprises au niveau national pour lancer le dispositif. « Nous sommes convaincus que l'un des enjeux économiques majeurs de notre pays consiste à densifier le tissu d'ETI au sein de notre territoire. En lançant ce programme, nous voulons donner à des dirigeants les moyens d'anticiper les défis du changement d'échelle et de structurer leur trajectoire de croissance », affirme Violaine Bellin, directrice générale de la BPBFC.

Frédéric Chevalier

## Région BFC

### AU CŒUR DE LA MAINTENANCE FERROVIAIRE.

Chaque année, près de 1.000 km de voies sont régénérées afin d'anticiper le vieillissement du réseau ferré. En parallèle, plus de 1.600 chantiers sont programmés et les infrastructures font l'objet d'une surveillance continue grâce à des inspections régulières (toutes les 2 à 8 semaines selon les lignes) ainsi qu'à des milliers d'interventions quotidiennes réalisées par nos équipes sur l'ensemble du territoire national. SNCF Réseau a invité, dans la nuit du 26 au 27 mai, les institutionnels, les élus et la presse à découvrir les coulisses d'un chantier de maintenance réalisé sur la Ligne à grande vitesse Sud-Est Européenne, à proximité de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV. Une occasion unique de découvrir une opération spécifique et impressionnante : le remplacement d'un aiguillage avec cœur à pointe mobile d'un montant de



225.000€ financé et réalisé à 100 % par SNCF Réseau. En 2026, SNCF Réseau investit plus de 100 M€ dans la maintenance des lignes à grande vitesse et des lignes dites « classiques » sur le territoire régional.

en bref

**Yonne.** L'acquisition d'un centre d'usinage destiné à la conception d' huisseries en PVC permet à cette société artisanale de neuf salariés d'enclencher une démarche industrielle bénéfique.

## Pari gagnant pour la Métallerie Monteillet à Looze



L'intégration d'un premier centre d'usinage pourrait inciter Yvon et Meriam Monteillet à redimensionner leur activité en se concentrant sur une conception industrialisée. Crédit : Métallerie Monteillet et JDP.

**L**ooze. Installé depuis cinq ans dans ce village de Jovinien, le fabricant et installateur en métallerie, serrurerie et menuiserie poursuit sa transition, tout en soutenant une croissance constante. En 2011, lorsque Yvon Monteillet se porte acquéreur d'une petite entreprise de quatre personnes, alors basée à Hauterive, l'activité était exclusivement, ou presque, consacrée à la fabrication de clôtures, de garde-corps et autres mains courantes en acier. Elle réalisait alors 200.000 € de chiffre d'affaires. Quinze ans et deux déménagements plus tard, l'entreprise s'est entièrement réinventée adoptant, au passage, un nouveau pilotage et une planification plus rigoureuse. « Aujourd'hui, les carnets de commande sont pleins jusqu'à la fin de l'année. Nous réalisons un chiffre d'affaires de l'ordre d'un million d'euros et notre activité est tournée à 40 % vers l'aluminium, à 40 % vers le PVC et à 20 % vers ce que je qualifie de tout-venant »,

autrement dit la serrurerie, le bois et la métallerie, détaille le gérant. Si son champ d'intervention reste le département, sa clientèle constituée de professionnels et de particuliers s'est dans le même temps diversifiée, la Métallerie Monteillet intervenant à présent aussi à la demande des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des cabinets d'architecture.

### UN INVESTISSEMENT DÉJÀ DÉCISIF

Après l'intégration de l'aluminium à la reprise de l'entreprise, Yvon Monteillet a donc choisi d'ajouter une nouvelle corde à son arc, il y a deux ans, en développant l'activité de pose et fabrication d' huisseries en PVC. Un segment dynamique dans le secteur de la construction et la rénovation. « Nous avons opté pour le fournisseur Rehau, notamment pour ses performances en matière de recyclage, puisqu'il affiche un taux de recyclabilité de ses produits de 74 %, et son système de traçabilité Windows ID », souligne-t-il.

Un virage stratégique qu'il a conforté à la fin de l'année dernière en investissant dans un centre d'usinage FormIndustrie quatre têtes. Coût de l'opération : 90.000 €. « Nous avons bénéficié d'une aide de l'État de 25.000 € dans le cadre du fonds mutualisé de revitalisation », précise Meriam Monteillet, épouse et assistante de direction de la société. Un investissement qui a permis à la Métallerie Monteillet d'enregistrer une amélioration notable de ses marges et un gain en productivité important, avec des délais de mise en œuvre raccourcis. « Cela a aussi considérablement diminué la pression chez mes collaborateurs, en réduisant la marge d'erreur, tout en leur apportant une montée en compétences. »

### VERS UNE PLUS GRANDE INDUSTRIALISATION

Après un trimestre de fonctionnement seulement, le centre d'usinage ne semble pas avoir seulement emporté l'unanimité auprès des salariés. Conquis, le dirigeant a, en

effet, engagé une réflexion vers une industrialisation progressive de ses process. La Métallerie Monteillet pourrait ainsi, à l'avenir, abandonner l'activité de pose afin de se concentrer sur la seule fabrication de menuiseries pour le compte d'autres professionnels, tels que les entreprises de maçonneries et du bâtiment en général. En misant sur son appareil productif, elle proposerait alors une plus grande réactivité à ses clients que les groupes d'envergure nationale, avec des délais de fabrication observés de 10 à 12 semaines chez les principaux concurrents ramenés à quatre ou cinq semaines. « Notre fournisseur nous livre les profilés sous sept jours. C'est l'avantage d'être une petite structure, nous pouvons opérer rapidement. Et puis, cela m'éviterait le stress du suivi de chantier... », sourit Yvon Monteillet. À Looze, la métamorphose industrielle de la Métallerie Monteillet est donc en marche.

Stéphane Bourdier

## Yonne

**PIONNIER FRANÇAIS DU SELF-STOCKAGE AUTOMATISÉ, SELF STOCK POURSUIT SON EXPANSION AVEC L'OUVERTURE D'UN 165<sup>e</sup> CENTRE À VILLEROY, PRÈS DE SENS.** Inspiré du modèle américain, le self-stockage apparaît dans les grandes villes françaises dans les années 1990. Il répond alors à une demande croissante de particuliers et d'entreprises en espaces de stockage de proximité, accessibles et sécurisés. Porté par l'arrivée des leaders du secteur Safestore et Shurgard, ce marché est aujourd'hui en pleine expansion, dominé par des enseignes telles que Homebox ou Locakase. Le nombre de sites de stockage a explosé en près de 20 ans. La Chambre interprofessionnelle du self-stockage en dénombreait 2.129 en 2025 (soit près de 500.000 box), contre 130 en 2008 et 270 en 2012.

### DE NEVERS À UN RÉSEAU NATIONAL

Née en 2010 à Nevers à l'initiative de David Fournier en collaboration avec son père Alain, Self Stock installe ses premiers conteneurs à Soissons dans l'Aisne un an plus tard. Pionnière en France, l'entreprise contribue rapidement à démocratiser le self-stockage low-cost. En 2013, elle s'imposait sur le marché avec des containers de 14m<sup>2</sup> loués à des tarifs deux fois moins élevés que ceux de la concurrence. Depuis ses débuts, les centres de stockage sont 100% automatisés, avec un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une autonomie qui fait la force de ce modèle dit « drive ». Un modèle conçu « pour que tout soit extrêmement simple pour le client », explique l'entreprise qui a répondu aux besoins de 150.000 clients à ce jour.

### UN NOUVEAU CENTRE À VILLEROY DANS LE GÂTINAIS

Présent sur l'ensemble du territoire français avec 20.000 box disponibles, Self Stock est particulièrement implanté en Bretagne, dans les Hauts-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et en Île-de-France. L'entreprise poursuit son essor dans l'Yonne, où seul Auxerre était jusque-là couvert, avec un 165<sup>e</sup> centre à Villeroy, près de Sens. « Après une première implantation à Auxerre, il nous semblait important de nous installer autour de Sens », explique Self Stock. Un projet « très bien accueilli par les collectivités et les acteurs économiques locaux », assure l'entreprise. Le site comprendra une soixantaine de containers, soit une centaine de box de 3 à 14m<sup>2</sup> « pour répondre à tous les besoins ». Cette implantation entraînera la création d'un poste de gestionnaire et fera appel à des sous-traitants locaux pour la maintenance, confirmant une volonté d'ancrage dans le département icaunais.

Floriane Boivin

en bref



Site de Self Stock à Villeroy. Crédit : JDP.

# COLLECTIVITÉS

## Un maraîchage bio, solidaire qui cultive la souveraineté alimentaire

**Côte-d'Or.** François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or, a inauguré, jeudi 21 mai, le Pôle maraîchage biologique, à Perrigny-lès-Dijon. En présence de Jacques de Loisy, président de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et des représentants des Restos du Cœur et de la Croix-Rouge Insertion. Sur ce domaine de 20 hectares, la collectivité déploie un modèle unique en France alliant insertion professionnelle, préservation rigoureuse de la ressource en eau et structuration de la filière légumière locale à destination des collèges et des Ehpad.



Pour François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or, l'heure est à la satisfaction du travail accompli. Dix ans de réflexion, d'études techniques et de mise en œuvre ont été nécessaires pour voir sortir de terre ce complexe agricole dont l'ambition dépasse la simple production de légumes. Situé au carrefour de l'innovation environnementale et de l'engagement social, ce pôle se veut une réponse concrète aux défis climatiques et sociétaux actuels. « C'est un concept global, que je pense unique en France et dont je suis très fier du résultat. J'en rêvais, à vrai dire », a confié le président lors de la visite inaugurale du jeudi 21 mai. Ce projet, initié dès 2011 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, concrétisé en 2011 par l'acquisition, avec l'appui de la Safer, de deux parcelles de terrains sur la communes de Perrigny-lès-Dijon, pour une surface totale de 20 hectares, entre désormais dans sa phase opérationnelle. Objectifs affichés, en lien avec le projet alimentaire territorial départemental mis en place en 2021 et labellisé depuis par l'État : soutenir l'agriculture avec le maintien de

l'activité maraîchage, promouvoir les circuits-courts, le bien manger mais également l'insertion.

### GESTION DE L'EAU EXEMPLAIRE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le point fort de cette exploitation réside dans sa gestion de l'eau, une problématique devenue centrale pour le territoire. Le site de Perrigny-lès-Dijon est situé dans une zone de répartition des eaux où les prélèvements estivaux sont strictement limités pour protéger les nappes phréatiques. Pour pallier à cette contrainte sans nuire à l'environnement, le département a investi dans la construction d'un bassin de rétention achevé en 2021. « Pour sa mise en eau 25.000 m<sup>3</sup> ont été pompés dans la nappe, explique François Sauvadet. Depuis, pas un litre n'a été prélevé. Mieux, toute la saison dernière, le bassin a été utilisé pour l'irrigation des cultures, pour autant les précipitations ont permis de maintenir un niveau de stockage optimal, évitant tout nouveau prélèvement dans la nappe. À date, nous avons 27.000 m<sup>3</sup> d'eau disponibles!». Le bâtiment principal du pôle départemental de maraîchage biologique - dont le coût s'élève à 3,32 M€, financé à 85 % par le département - est également équipé d'une aire de lavage extérieur avec une cuve de récupération d'eau de pluie. Sa toiture est recouverte de 420 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Les 20 ha du site ont été convertis en agriculture biologique, après trois années de transition nécessaires pour purifier ces terres autrefois dédiées aux cultures céréalières. « Les lieux ont également vocation à être un terrain d'expérimentation maraîchère mis à disposition des chercheurs et des professionnels de la filière », défend François Sauvadet.

### INSERTION ET JEUNESSE : PILIERS D'UN CERCLE VERTUEUX

Au-delà de la prouesse technique, le pôle de Perrigny-lès-Dijon est avant tout une aventure humaine. Le projet repose sur un partenariat étroit avec des acteurs majeurs de la solidarité : la Croix-Rouge Insertion et les Restos du Cœur 21. Ces structures exploitent 4 ha pour les premières et 3,22 ha pour les secondes des



François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or discute avec les bénéficiaires du chantier d'insertion de la Croix-Rouge Insertion, à ces côtés, coiffé d'une casquette, Jacques de Loisy président de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or. Crédit : JDP.

terres déjà en service, offrant ainsi des opportunités de retour à l'emploi pour des publics en difficulté à travers des chantiers d'insertion. Le maraîchage devient alors un levier de dignité et de formation vers des métiers « utiles et porteurs de sens », selon le président Sauvadet, pierre angulaire de l'accès à la souveraineté alimentaire du département. « Je suis tellement touché et heureux que ces entreprises d'insertion soient nos partenaires. On est au carrefour de tout ce qu'on aime voir : la mise en place d'un avenir durable, le fait de tendre la main, d'être solidaire, d'avoir des productions locales à destination à la fois des publics les plus en difficulté, mais aussi de nos jeunes, de nos aînés... Le tout en bio », a-t-il souligné avec émotion. L'objectif est ainsi de dédier 13 ha à la production de légumes bio à destination des assiettes des collégiens et des Ehpad de la Côte-d'Or. Dans le détail, cette préemption se compose des 4 ha du chantier d'insertion de la Croix-Rouge (la parcelle exploitée

par les Restos du Cœur étant intégralement destinée à l'alimentation de leur propres circuits de distribution) et de 9 ha restants où un appel à manifestation d'intérêt vise à installer de jeunes maraîchers. « Avec trois candidatures déjà en cours d'examen, la relève est prête pour faire rayonner le label "Savoir-faire 100% Côte-d'Or" », affirme François Sauvadet. Pour structurer encore davantage cette filière, la structure de Perrigny-lès-Dijon vient compléter l'offre de la plateforme Agrilocal 21 et alimentera la légumerie départemen-

tales à Auxonne, ce qui permettra de traiter environ 200 tonnes de légumes par an. Le projet se définit comme un système d'économie circulaire complet : les déchets organiques des 12 collèges et 4 Ehpad seront collectés pour être transformés (200 tonnes annuelles) sur un site de compostage en « bout de champ » située à l'arrière du bâtiment principal du Pôle. Ce compost retournera ensuite à la terre pour fertiliser les cultures, bouclant ainsi un cycle écologique exemplaire.

Frédéric Chevalier

### Le chiffrage du projet

- ◆ 3,32 M€ : coût total du projet.
- ◆ 2.800.935 € : part du département (85 % du projet).
- ◆ 99.525 € : part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'achat du foncier.
- ◆ 412.750 € : part de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements pour la création de bâtiment.
- ◆ 6.790 € : part du conseil régional pour la plantation de haies.
- ◆ 11 : nombre d'entreprises cote-d'oriennes qui ont été retenues pour la construction du bâtiment agricole.

### Les 20 ha du site en détails

- ◆ 2,86 ha dédiés au bassin d'irrigation.
- ◆ 13 ha dédiés à la production à destination de la restauration hors domicile.
- ◆ 3,22 ha alloués aux Restos du cœur 21 pour leur propres besoins.
- ◆ 0,53 ha : réservé pour un site de compostage en « bout de champ » mené par Alfacy.
- ◆ 0,86 ha : de haies implantées en 2019, soit un linéaire de 1,5 km..
- ◆ 600 m<sup>2</sup> de bâtiment agricole dédié au stockage du matériel agricole et des légumes en chambre froide.

**Yonne. Le Grand Sénonais a encadré ses garanties d'emprunt pour le logement social lors de son conseil d'installation, soutenant trois projets Habellis à Sens de rénovation et de construction.**

# Logement social : le Grand Sénonais encadre ses garanties d'emprunt

**E**njeu majeur pour le territoire, la rénovation du parc de logements sociaux constitue aujourd'hui un axe central de la stratégie d'Habellis. Le bailleur social concentre ses efforts sur une part significative de son patrimoine, construite avant 1990, notamment en matière de performance énergétique.

Cette dynamique de réhabilitation s'accompagne d'une stratégie de développement de l'offre, visant à répondre à une demande locative soutenue tout en favorisant un rééquilibrage territorial du parc social, afin de limiter les phénomènes de concentration dans certains quartiers.

## UN FINANCEMENT ENCADRÉ

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a fixé, lors de l'installation de son nouveau conseil communautaire le 18 mai 2026, les modalités des garanties d'emprunt accordées aux opérations de logement social.

Ces opérations de rénovation et de construction reposent en effet sur un montage économique complexe, associant fonds propres des bailleurs sociaux, subventions des collectivités

et prêts. Ces derniers sont devenus d'autant plus déterminants que les coûts de construction ont fortement augmenté, tandis que la capacité d'auto-financement des bailleurs tend à se réduire.

Principalement assurés par la Banque des Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, ces prêts sont généralement conditionnés à l'octroi de garanties d'emprunt par les collectivités locales.

## UNE GARANTIE D'EMPRUNT FIXÉE À 25 %

L'intercommunalité réaffirme ainsi son soutien à ces projets ainsi que son rôle dans le pilotage local du logement social, tout en veillant néanmoins à maîtriser les risques financiers.

Concrètement, le Grand Sénonais ne déboursera aucun fonds tant que le bailleur remboursera normalement ses échéances. Son intervention n'interviendrait qu'en cas de défaillance, une situation toutefois considérée comme peu probable dans le secteur du logement social.

En fixant un taux de garantie à 25%, l'agglomération limite néanmoins son exposition financière liée à ces engagements dits « hors bilan » : en effet, la garantie d'emprunt ne constitue pas une dette directe inscrite dans les



Rénovation d'un immeuble par Habellis, avenue de la Marne à Sens, novembre 2023. Crédit : archive JDP.

comptes de la collectivité, mais seulement un engagement potentiel.

## TROIS OPÉRATIONS CONCERNÉES À SENS

Trois projets situés à Sens sont concernés par ces garanties d'emprunt.

Le premier projet porte sur la réhabilitation de cinq logements collectifs au 6 rue Montpezat : une garantie de 25.625 € pour un emprunt total de

102.500 €.

Le second concerne la réhabilitation de 22 logements répartis sur plusieurs adresses, afin de répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience. Le prêt s'élève à 793.072 €, dont 198.268 € garantis par l'intercommunalité.

Enfin, le troisième projet s'inscrit dans le cadre de l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), route de Voulux, avec la construction de 60 logements : dont 42 en PLAI (Prêt

locatif aidé d'intégration) et 18 en PLUS (Prêt locatif à usage social). Le montant de la garantie s'élève à 1,6 M€ pour un emprunt total de 6,4 M€.

Dans ce cadre, la ville de Sens et le Département de l'Yonne participent également à ce dispositif, avec des taux respectifs de 25% et 50%, illustrant le partage classique du risque entre les collectivités.

Floriane Boivin

**Yonne. Sur la commune d'Évry, deux anciens sites désaffectés accueillent désormais des centrales photovoltaïques. Un projet porté par Générale du Solaire et soutenu par les élus.**

# Deux friches transformées en centrales solaires

**A** l'ouest de l'autoroute A5, entre les RD 23 et RD 472, le paysage a changé.

Là où subsistaient une ancienne carrière et une zone d'activité laissée en friche, s'étendent désormais deux parcs photovoltaïques totalisant 15,8 hectares. L'inauguration officielle des centrales solaires d'Évry a eu lieu le 27 mai dernier, en présence des élus locaux et des représentants du groupe Générale du Solaire. Le projet, engagé en 2020, aura nécessité plusieurs années d'études, de concertation et de procédures administratives avant le démarrage effectif des travaux en 2024. Lauréat des appels d'offres « PPE2 SOL » de la Commission de régulation de l'énergie en septembre 2023, le programme bénéficie d'un contrat de sécurisation du tarif d'achat de l'électricité pendant 20 ans. Les deux centrales développent une puissance cumulée de 21 Mwc. Leur production

annuelle est estimée à plus de 25 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 16.570 foyers hors chauffage. Selon les données communiquées par l'exploitant, l'installation permettra également d'éviter l'émission d'environ 3.180 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Au total, plus de 34.850 panneaux photovoltaïques et 78 onduleurs ont été installés sur le site. Une opération qui s'inscrit dans une logique de reconversion foncière plutôt que d'artificialisation de terres agricoles, point régulièrement mis en avant par les élus locaux.

## UNE ADHÉSION LOCALE REVENDIQUÉE

Le projet a également donné lieu à deux campagnes de financement participatif menées sur la plateforme Lendopolis en 2025. Réservées aux habitants de l'Yonne et des départements voisins, elles ont permis de collecter 1,878 M€. Une manière, pour les porteurs du dossier, d'associer directement les riverains au



développement de l'installation. La communauté de communes Yonne Nord, compétente en matière de développement économique, rappelle que la zone d'activité envisagée sur le site n'avait jamais réellement abouti. Le choix d'un parc photovoltaïque est finalement apparu comme une solution de revalorisation cohérente avec les orientations du territoire. La municipalité d'Évry souligne de son côté le caractère « tripartite » du projet, associant acteurs publics et privés. Elle insiste également sur les retombées économiques attendues pour la commune et l'intercommunalité. Sur le plan environnemental, plusieurs mesures d'accompagnement

ont été mises en place. Environ quatre hectares de milieux sensibles ont été préservés, tandis que des gîtes à chiroptères et des nichoirs à oiseaux ont été installés. Un suivi écologique de la faune et de la flore doit être assuré pendant toute la durée d'exploitation du site. L'entretien des parcelles reposera enfin sur de l'éco-pâturage ovin. Créé en 2008, le groupe Générale du Solaire exploite aujourd'hui plus de 550 Mwc de centrales en France et 75 Mwc en Italie. L'entreprise, qui emploie 130 collaborateurs, poursuit son développement avec plus de 2 Gwc de projets en cours sur le territoire national.

Stéphane Bourdier

## Yonne

**LA FERMETURE DU CENTRE MÉDICO-DENTAIRE D'AUXERRE FAIT GRINCER LES DENTS.** Le centre médico-dentaire d'Auxerre, installé place des Cordeliers, a été contraint de fermer après une décision de l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté. Cette dernière évoque des « manquements à la sécurité des soins, à l'hygiène et à la gestion financière » et a signalé les faits à la procureure de la République. Au-delà du volet sanitaire, cette fermeture pose aussi une question économique pour la collectivité. La ville d'Auxerre rappelle en effet avoir accordé une subvention de 250.000 € à la SCI porteuse du projet lors d'une délibération votée en octobre 2024. Face à la cessation anticipée d'activité, le nouveau maire Mathieu Debain souhaite désormais engager une procédure afin d'obtenir la restitution de cette aide publique, comme le permet la convention signée avec la structure. Cette affaire intervient dans un contexte de forte tension sur l'accès aux soins dentaires. En effet, l'Yonne dénombre 135 dentistes, soit 39 praticiens pour 100.000 habitants, tandis que la moyenne nationale est de 68 dentistes pour 100.000 habitants. Le centre avait justement été présenté comme une réponse au manque de praticiens sur le territoire. Sa fermeture risque donc d'accroître les difficultés pour les patients, tout en relançant le débat sur le contrôle des financements publics accordés à certaines structures de santé privées. La municipalité assure vouloir travailler avec l'ARS et ses partenaires pour reconstruire une offre de soins « efficace » à destination des Auxerrois.

en bref

# Opinions

## Exonérations des cotisations patronales : une mesure contre l'emploi et les salaires

Medef Territoires Franc-Comtois

Alors que le Smic augmentera de manière anticipée de 2,4% au 1<sup>er</sup> juin prochain, le Gouvernement, par la voix du ministre des Comptes publics, vient d'annoncer sa décision de geler le barème des exonérations de cotisations patronales dont bénéficient les entreprises pour soutenir l'emploi.

En pratique, ce gel signifie une double peine pour les entreprises : d'une part, elles vont devoir subir la hausse du Smic, d'autre part, les allègements qui permettent de limiter l'impact sur le coût du travail vont se réduire de plus de 2 Mds d'euros. C'est le 4<sup>e</sup> coup de « rabot » en trois ans.

L'ensemble des organisations patronales Medef, CPME, U2P, UDES et FNSEA représentant la totalité des entreprises privées de notre pays avaient pourtant alerté il y a quelques jours de manière solennelle le Premier ministre sur les dangers d'une telle mesure dans une démarche commune inédite qui reflète les vives préoccupations des chefs d'entreprises. Ce sont toutes les entreprises qui seront touchées, quels que soient leur taille, leur secteur et leur territoire.

La dégradation rapide du contexte économique du fait d'un conflit au Moyen Orient qui s'installe dans la durée, l'augmentation du nombre d'entreprises

qui déposent le bilan, la hausse du chômage, tout ceci plaide pourtant pour ne pas fragiliser davantage les entreprises. Derrière les entreprises, ce seront aussi les salariés qui seront au final impactés : plus de cotisations sociales, c'est moins de capacité pour les entreprises d'augmenter les salaires et de recruter.

Ces impacts négatifs sur l'économie et l'emploi iront à l'encontre même de l'objectif affiché du Gouvernement de maîtrise du déficit public, certes impérieux mais qui doit passer prioritairement par la réduction des dépenses publiques, pas par l'augmentation de la fiscalité du travail.

**Le billet** PAR EMMANUELLE DE JESUS

### Chienne de canicule



À l'heure où j'écris ces lignes (vendredi 29 mai), j'ai sur les épaules le souvenir cuisant des après-midi brûlantes de la semaine dernière. Je peux vous dire que les barbecues ont chauffé aussi, de même qu'une vague de climato-scepticisme de grande ampleur a déferlé sur les médias, Pascal Praud assénant contre-vérités scientifiques sur opinions erronées avec l'assentiment de ses courtisans, pardon, chroniqueurs, tous flirtant plus ou moins avec l'extrême-droite, en figure de proue. Car le climat - à ne pas confondre avec la météo -, est devenu une affaire politique. Si « on » (l'élite intellectuelle écolo-gauchiste) alerte sur le réchauffement climatique, c'est juste pour empêcher le peuple de prendre sa voiture pour aller à la boulangerie au coin de la rue, en grande surface pour les chipo-merguez (le barbecue !) et allumer la clim H24, ben quoi c'est bientôt l'été et y fait chaud, y'a pas de quoi en faire des caisses, d'ailleurs bientôt y re-pleut.

J'étais la semaine dernière sur les plus belles parcelles de Meursault avec un des vignerons les plus bankables de la planète et il aurait eu bien des choses à leur dire au sujet du climat, sur le dépérissement des ceps, sur l'embolie de la vigne, sur les feuilles qui n'arrivent plus à faire correctement la photosynthèse et les niveaux affolant d'UV qui mitraillent les parcelles... Alors des caisses peut-être pas, mais des cercueils sûrement, et des cercueils premium, si on en croit les scientifiques, même les moins soupçonnables d'écolo-gauchisme comme Jancovici, mais c'est plus fatigant de réfléchir que de se laisser glisser sur l'indignation populiste formatée pour les réseaux sociaux...

La désinformation est telle que l'association Quota climat et le média de fact-checking *Les Surligneurs* ont annoncé le lancement d'un site pour compiler et démonter les fausses informations. Encore un truc d'écolo me direz-vous ? Pas vraiment si on regarde de près le financeur, en l'espèce la Fondation Concorde qu'on ne peut pas exactement suspecter, là non plus, d'être une émanation des Khmers verts : ce think tank promeut en effet la « naissance d'une société privilégiant l'initiative privée, le foisonnement et la croissance des entreprises, seul espoir pour accroître le pouvoir d'achat de nos compatriotes, et réduire le chômage », on est très loin des crado patchouli sous sarouel embrassant les arbres et la Terre sacrée. On en est donc là en 2026 : des patrons vont devoir financer des chercheurs et des journalistes pour débunker des stupidités crasses relayées, et là c'est plus grave, par des politiques, au lieu de financer des solutions...

Pour finir sur une note qui vous permettra de briller lors des barbecues, rappelons que canicule vient du latin *canicula*, « petite chienne », qui désigne l'étoile Sirius (du grec *serios*, « le brûlant »), la plus brillante de la constellation du Grand chien. Ce que cela m'inspire c'est l'envie de balancer un grand coup de tatane non pas dans la canicule, pauvre bête, mais dans le fondement des propagateurs de fake news. Ça cuirait très fort, et là ils ne pourraient pas prétendre le contraire...

### Le regard de Faro

#### PLUS D'UN JEUNE SUR DEUX TRAVAILLE EN PARALLÈLE DE SES ÉTUDES



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Appel d'offres ouvert



#### Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

##### Avis d'appel public à la concurrence simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209, 21062 Dijon cedex. Tél. 03 80 11 26 00.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Objet du marché : Entretien des tenues de feux et d'effets des personnels et des sapeurs-pompiers de la Côte-d'Or.

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : Mardi 30 juin 2026 à 12h00.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2026E08.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2026  
L2602959

### Procédure adaptée



#### Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

##### Avis d'appel public à la concurrence simplifié

##### Rectificatif

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, correspondant : service «affaires générales et commande publique», 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : [marchespublics@sdis21.org](mailto:marchespublics@sdis21.org)

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Maintenance et dépannage des installations de chauffage, ventilation et climatisation de l'ensemble des sites du SDIS 21 3 lots.

Rectificatif de l'avis n° L2602241 paru le 21 avril 2026 : La date limite de remise des offres initialement fixée au mardi 26 mai 2026 à 12h00 est reportée au lundi 15 juin 2026 à 12h00.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : Vendredi 22 mai 2026.  
L2602907

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Représentant légal et directeur de la publication :**  
S.A.S. Compagnie Immobilière de Gestion de Participations,  
représentée par Michel GUYOMARD

**Rédactrice en chef :** Emmanuelle DE JESUS

**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)  
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Encartage Arthur Loyd

**Service annonces légales :** [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

**Rédaction :** [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

## le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Annances légales

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

**SYSTEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal

**SYSTEMIS CONSEIL**  
**AVOCATS**

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

**SYU Store**

**Avis de constitution**

DENOMINATION : SYU Store.  
FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 192 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON.

OBJET :

- Acquisition et vente, et commerce de détail d'une manière générale, auprès de particuliers et de professionnels, en ligne et / ou en physique, de cartes de jeux, jeux de stratégie, jeux de cartes de collection, jeux vidéo, jouets, jeux de sociétés, magazines, livres, documentation, pièces de monnaie, accessoires dans ces domaines, rangement et fournitures diverses, figurines, statues, ainsi que tout autre objet en relation directe ou non, de collection, d'occasion ou neuf ;

- Conception, création, développement et commercialisation de tout produit en relation ;

- Organisation de tournois de jeux de stratégie et de jeux de cartes de collection, de compétitions, de foires, de salons professionnels ou de congrès, et de toutes manifestations et événements en relation avec les objets qui peuvent être acquis et vendus par la société, toute opérations et actions de communication en relation, en ligne ou en physique ;

- L'exploitation d'espaces physiques et numériques : boutiques, showrooms, espaces de stockage, plateformes e-commerce, marketplaces et autres canaux de distribution ;

- La production et la diffusion de contenus multimédias : vidéos, livres, captation, montage, diffusion sur réseaux sociaux et autres supports numériques ;

- Le rachat, l'estimation et la valorisation de collections : cartes à l'unité, lots, produits scellés, cartes gradées, ainsi que toutes prestations de conseil et d'intermédiation associées ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds, entreprises, sociétés, activité, ou par tout autre moyen, se rapportant à l'une ou plusieurs des activités mentionnées au présent article ;

- L'acquisition, la gestion, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ;

- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

DIRECTION :  
PRÉSIDENTE : Société KEDDAH INVEST, société à responsabilité limitée au capital social de 3.720.000 €, dont le siège social est situé 192 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON, immatriculée auprès du R.C.S. de DIJON sous le numéro 920 066 545.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Selim Keddah, demeurant à 24 bis rue Martenot - 21410 FLEUREY SUR OUCHE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidence.  
L2602932



**SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY**  
Notaires associés  
3 Boulevard des Valendons  
21300 CHENOVE  
Tel : 03-80-52-51-12  
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

**« LE VIEUX POMMIER »**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte authentique reçu le 22/05/2026 par Maître Philippe SCHANG, Notaire à CHENOVE (21300) - 3 boulevard des Valendons, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : «LE VIEUX POMMIER»

Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Siège social : 9 route des Laumes, 21150 DARCEY

Capital : 47 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M<sup>me</sup> TAMAIN Catherine Le Bourg 43170 GREZES

Maître Philippe SCHANG

L2602967



**SELARL VG CONSEIL**  
Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats

10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

**BB SWEET DIJON**

**Avis de constitution**

Forme : SAS Dénomination : BB SWEET DIJON Capital : 10 000 €. Apports : 10 000 € Siège : 85 avenue Victor Hugo à DIJON (21) Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : la fabrication, la vente sur place, à emporter ou la livraison de tous types de produits, type restauration rapide, boissons non alcoolisées, et de manière générale : glacier, crêpes/gaufres, café, et tous produits sucrés ; la réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. Durée : 99 ans Président : Alexandre BLANC, 180 Avenue de la Division Leclerc à MONTMORENCY (95) Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. Agrément : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. RCS : DIJON.

Pour avis, le Président.

L2602776



**SCI STARK**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2026 il a été constitué une société.

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI STARK.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la vente, la location et la construction de tous biens immobiliers, l'acquisition et vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, l'acquisition et la détention de tous biens meubles, la gestion et l'administration desdits biens mobiliers et immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, l'octroi de garantie en vue de la souscription de tout emprunt. Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue Cap Vert - 21800 QUETIGNY.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Mille (1.000) Euros divisés en mille (1.000) parts sociales de 1 (un) Euro chacune.

LE GÉRANT : Mehdi BENKHADRA, demeurant au 5 Bis rue de l'Abbaye de Fontenay - 21000 DIJON.

ASSOCIÉS TENUS INDÉFINIMENT DES DETTES SOCIALES :

- Mehdi BENKHADRA, susdésigné ;  
- Sophie Anne VIALATTE, demeurant au 5 bis rue de l'Abbaye de Fontenay - 21000 DIJON.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toute cession de parts de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale sauf les cessions de parts entre associés, entre conjoints ou partenaires pacésés, ascendants ou descendants des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2602894



Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SC Paris-NSG**

Aux termes d'un ASSP du 19/05/2026, il a été constitué une société civile :

Dénomination sociale : SC Paris-NSG

Objet social : l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous biens et droits.

Siège social : 13 rue Crébillon, 21700 Nuits-Saint-Georges

Capital : 1 700 001 euros

Durée : 99 ans

Gérant associé indéfiniment responsable : M. Nicolas Dufouleur demeurant 105 Boulevard de Sébastopol, 75002 Paris ;

Associé indéfiniment responsable : M. Xavier Dufouleur demeurant 13 rue Crébillon, 21700 Nuits-Saint-Georges.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Immatriculation au RCS de DIJON.  
L2602906

**SNC ELDORADO**

**Avis de constitution**

Selon acte SSP du 21/05/2026, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SNC ELDORADO.  
SIÈGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

OBJET : Administration, gestion de tous immeubles comprenant toutes opérations de locations nues ou meublées. Construction, achat, rénovation et vente de tous biens immobiliers et mobiliers. Acquisition, prise à bail, mise en valeur de tous terrains et édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation. Propriété, administration et exploitation par bail ou location nue ou meublées de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société. Création, production, diffusion et exploitation, sous toutes formes et sur tous supports, d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et numériques, en ce compris le cinéma d'auteur. Création, production, programmation, organisation et exploitation de spectacles vivants sous toutes leurs formes, et notamment de représentations théâtrales, musicales et artistiques. Exploitation, animation, gestion et location de tout espace culturel, salle de spectacle, salle de cinéma, théâtre ou lieu événementiel. Conception, organisation et animation d'événements professionnels et privés, et notamment de prestations de cohésion d'équipe (team building), séminaires et ateliers d'entreprise. Conseil, coaching et animation d'ateliers dans les domaines de la prise de parole en public, de l'art oratoire, de l'expression scénique, de la communication et du développement des compétences relationnelles et créatives.

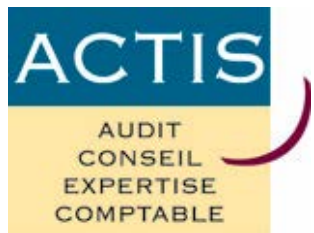
DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.500 € (apport en numéraire).

GÉRANCE : ACLG Capital et Conseil Stratégique, SARL, siège : 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON.

Associés indéfiniment et solidairement responsables :  
- ACLG Capital et Conseil Stratégique, SARL, siège : 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON ;  
- Monsieur Jean-Philippe Girard, demeurant 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.  
L2602942



**GLOBAL NEXUS-K**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 4 Rue des 3 marronniers 21600 LONGVIC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 26/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : GLOBAL NEXUS-K

Siège social : 4 Rue des 3 marronniers, 21600 LONGVIC

Objet social : apporter d'affaires en rénovation énergétique ;  
- apporteur d'affaires dans les travaux du bâtiment ;  
- intermédiaire et apporteur d'affaires en immobilier ;

- conseil aux entreprises ;  
- vente en ligne et commerce de détail ;  
- toutes prestations de services liées directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros  
Gérance : Madame Fanny BOSHTRAJ, demeurant 4 rue des 3 marronniers 21600 LONGVIC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance  
L2602966

**BMP**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte électronique en date des 21 et 22/05/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, dénommée BMP, dont le siège social est situé 12, rue Théodore de Bèze - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition et la vente de tous immeubles, terrains ou autres biens immobiliers ; la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion, par location ou autrement, de tous immeubles, droits mobiliers et immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou titulaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; l'acquisition, la détention, la gestion, voire la cession de participations financières, d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et, plus généralement, de toutes valeurs mobilières ainsi qu'à ce titre, la prise de participation dans toute société ou regroupement de quelque nature que ce soit (commercial, civil, industriel, artisanal ou autre) ; l'accomplissement, au service et pour le compte d'entreprises tierces, dont les sociétés qui lui sont juridiquement liées pu apparentées, de prestations dans les domaines notamment administratif, comptable, informatique, financier, de la recherche ou du développement, ainsi que la mise en place et la gestion de services à caractère et/ou d'intérêts communs. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément sera prise par un ou plusieurs associés titulaires d'actions représentant au moins les deux tiers des droits de vote ; le cédant prenant part au vote. La société ALPHA (RCS 382 148 898) a été nommée en qualité de Président sans limitation de durée et la société PITHEJA (RCS 448 899 351) a été nommée en qualité de Directeur général sans limitation de durée.

Pour avis.

L2602677

**MODIFICATION DE STATUTS**

**LAUREAU NOTAIRES**

23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

**EDOUARD DELAUNAY**

SAS à associé unique  
Capital social : 1 338 000 €  
Siège social : 10 rue Lavoisier  
21700 NUITS ST GEORGES  
RCS DIJON 843 616 277

**Modification de capital**

1/ PV des décisions de l'associé unique du 22/04/2026 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 500.000 €, le capital se trouvant porté de 1.338.000 € à 1.838.000 €

2/ le Président, par décision du 22/04/2026, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire décidée par le PV des décisions de l'associé unique du 22/04/2026, et modifié en conséquence les articles 6 et 8 des statuts

Article 8 : ancienne mention : 1.338.000 € - nouvelle mention : 1.838.000 €

Pour avis  
L2602971



**KLUBE ENERGIE**

SARL au capital de 12 500 euros  
Siège social : rue des Fromentaux  
21121 AHUY  
819 268 632 RCS DIJON

**Démission co-gérant**

Aux termes d'une délibération du 30/04/2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Fabien SOUDIDIER de ses fonctions de co-gérant à compter du 30 avril 2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2602505



**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

**S.C.I. MASTRILLO**

Société civile immobilière  
Au capital de 762.25 €  
Siège social : 16 rue de Vézelay  
21240 TALANT  
R.C.S. DIJON 333 720 340

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 02/05/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 16 Rue de Vézelay 21240 TALANT au 2 Route de Saulieu - le Maupas 21430 SUSSEY à compter du 02/05/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, la gérance.

L2602815



Catherine DELOGE-MAGAUD  
14 Rue Jean Giono  
21000 DIJON

**SCI E3 IMMO**

Société civile immobilière  
Au capital de 1 500 EUROS  
Siège social :  
19 Rue du Meix bresson  
21110 LONGCOURT EN PLAINE  
RCS : DIJON 192 184 580

Par AGE du 16/04/2026, les associés ont :

1) agréé les cessions de parts sociales intervenues entre Monsieur Alexandre GOTTE et Monsieur José Fernando DE BRITO REGO et Madame Pauline FLOCARD et Madame Noémie GARRAUD et décidé de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Suite à l'AGE en date du 16/04/2026 autorisant la cession de parts détenues par Madame Noémie Garraud et Monsieur Jose Fernando De Brito Rego, les parts sont réparties de la façon suivante :

- Madame Pauline FLOCARD à concurrence de 100 parts sociales numérotées de 1 à 100

- Monsieur Alexandre GOTTE à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 101 à 150.

2) pris acte de la démission à compter de ce même jour de la démission de Noémie GARRAUD et José Fernando DE BRITO REGO de leur mandat respectif de co-gérants et modifié l'article 18 des statuts Madame Pauline FLOCARD demeurant seule gérante.

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis  
L2602897

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**  
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

**SCI LES PALMIERS**  
Société Civile  
Capital : 100,00 Euros  
Siège social :  
9 rue Courtemon  
21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE  
RCS DIJON SIREN 478 445 638

L'AGE du 18/05/2026 de la SCI LES PALMIERS a décidé de transférer le siège social du 7 avenue Albert Camus 21000 DIJON au 9 rue Courtemon 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.  
Mention sera faite au RCS de DIJON  
Pour avis, Le gérant.  
L2602899

**FIDAL**  
AVOCATS

Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SOCIETE CIVILE DU PATRIMOINE DE SOPHIE**  
Société civile au capital de 1 000 euros  
Siège social : 13 rue Crébillon, 21700 Nuits-Saint-Georges  
942 557 919 RCS DIJON

## Augmentation de capital

Suivant décisions des associés prises par acte SSP le 21/05/2026, le capital social a été augmenté par apport en nature de titres sociaux de 1 000 euros pour être porté de 1 000 euros à 1 471 993 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
L2602968

## CLY

Suivant AGE en date du 22/05/2026, les associés de la société CLY, société en nom collectif au capital de 1.000 €, siège social : 6 Grande Rue - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, R.C.S. DIJON 521 395 624, ont pris acte de la démission de Madame Serena MAGER de ses fonctions de cogérante de la société à compter du 31/12/2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.  
Pour avis : La gérance.  
L2602909

## ÉzyOhm

Suivant décision en date du 14/04/2026, l'associé unique de la société ÉzyOhm, SASU au capital de 2.000 €, siège social : 14 rue des Granges Hautes - 21130 AUXONNE, R.C.S. DIJON 879 030 617, a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.  
Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Monsieur Florian DOUJY, demeurant 14 rue des Granges Hautes - 21130 AUXONNE, président de la société sous sa forme de SAS, exercera les fonctions de gérant sous sa nouvelle forme de SARL.  
Pour avis : Le gérant.  
L2602935

**LEGI CONSEILS**  
Société d'avocats

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**SCI DENIS PEROL**  
SCI au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3 rue Auguste Fremiet  
21000 DIJON  
489 611 301 RCS DIJON

DUA du 25/05/2026, ont décidé le transfert du siège social du 3 rue Auguste Fremiet, 21000 DIJON au 9 A rue d'Hauteville 21121 DAIX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de DIJON.  
L2602938

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CDAW**

Au Capital Social de 143.640 Euros  
Siège Social :  
18 Rue du Pré Vert  
21120 TIL CHATEL  
RCS Dijon 839 463 643

Suivant décisions en date 29 Avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société fixé antérieurement à TIL CHATEL (21120), 18 rue du Pré Vert, à DIJON (21000), 14 rue de la Charmette, à compter du 29 Avril 2026.

La Gérance  
L2602958

## SARL J.S.B

Suivant AGE en date du 15/05/2026, les associés de la société SARL J.S.B, SARL au capital de 1.000 €, siège social : 25 A rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC, R.C.S. DIJON 984 151 589, ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €. Ils ont décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «SARL J.S.B» par «J.S.B» et d'étendre l'objet social à l'activité de «vente, réparation, entretien et location de matériel de motoculture, le dépannage de machine de motoculture». EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Cédric AMIOT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par sa présidente, la société SOFIGATIS, SAS au capital de 76.500 € ayant son siège social 25 A rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 388 454 662, et sa directrice générale, la société LVH, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège social 25 A rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 944 631 266.  
Pour avis : La présidente.  
L2602905

## DISSOLUTION DE SOCIETE

**SIG FORMATION**  
Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7 Rond Point de la Nation, 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 7 Rond Point de la Nation, 21000 DIJON  
848848495 RCS DIJON

## Avis de dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno CIARROCHI, demeurant 40 rue d'Hauteville 21121 DAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rond point de la Nation 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur  
L2305881

## SAS JHG

## Dissolution

Le 23/05/2026, l'AGE de la SAS JHG (SAS au capital de 4 000€, ayant son siège 14 rue de Malte 21110 MAGNY SUR TILLE, 847 773 967 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu par les statuts et l'assemblée, a mis fin aux fonctions de Présidente de Fanny JEUVEY et de DG de Cyrielle GONCALVES, a nommé liquidatrice Fanny JEUVEY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de liquidation au 14 rue de Malte 21110 MAGNY SUR TILLE, pour toutes correspondances et notifications concernant la liquidation. Dépôt au RCS de DIJON.  
L2602940

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION

## SIG FORMATION

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7 Rond Point de la Nation  
Immeuble le Calypso - 21000 DIJON  
848848495 RCS DIJON

## Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno CIARROCHI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30 novembre 2025.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur  
L2506791

## CENTRE LASERS DERMATO.DARCY

Société civile de moyens en liquidation  
Au capital de 2 800 euros  
Siège social : 14 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON  
Siège de liquidation : 14 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON  
482350287 RCS DIJON

## Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Françoise MOUNICQ, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur  
L2601755

**ACTIS**  
AUDIT  
CONSEIL  
EXPERTISE  
COMPTABLE

## LHAMZ

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 4 000 euros  
Siège social et de liquidation :  
4 Rue René Cassin  
21850 SAINT-APOLLINAIRE  
889 088 845 RCS DIJON

L'AGO réunie le 31/03/2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hassane AMZANE, demeurant 21 A Rue Castelnu 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur  
L2602898

## SCEA MENETRIER

Société civile d'exploitation agricole en liquidation  
au capital de 7.622,45 Euros  
Ferme de Champigny  
21570 RIEL LES EAUX  
388 788 655 R.C.S. Dijon

## Clôture de liquidation

Aux termes de décisions en date du 31 décembre 2025, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.  
Pour avis : Le liquidateur.  
L2602941

## SRNB

SAS au capital de 2 000 €  
Siège social : 7B rue du chapeau Rouge  
21000 DIJON  
RCS de DIJON n°893 455 626

## Avis de liquidation

L'assemblée générale du 26/07/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. RIVA Sébastien de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/07/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Riva Sébastien  
L2602945

## POURSUITE D'ACTIVITE

## E-CARS

SASU au capital de 1 000 €  
Siège social :  
15, Rue Mathilde Rognon,  
21490 RUFFEY LES ECHIREY  
942 800 152 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/05/2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.  
Pour avis - La Présidente  
L2602885

## TRANSMISSION

## UNIVERSELLE

## DE PATRIMOINE

## SCI DU BOUTRAN

Société civile immobilière au capital de 2 810 010 euros  
Siège social :  
4 boulevard de Beauregard  
21600 LONGVIC  
513 738 591 RCS DIJON

Par décision du 12/05/2026 la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, société coopérative agricole à capital variable, ayant son siège social 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 378 610 703 a, en sa qualité d'associé unique de la SCI DU BOUTRAN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SCI DU BOUTRAN au profit de la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.  
L2602772

## CHANGEMENT DE

## NOM PATRONYMIQUE

M<sup>me</sup> PULUMBA-KUYILAMA Lysiane

M<sup>me</sup> PULUMBA-KUYILAMA Lysiane née le 27/11/2000 à 80021 AMIENS CEDEX 1 demeurant 18 D Rue de New Holland, 21600 LONGVIC agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de PULUMBA.  
L2602930

## CREANCES SALARIALES

**4R SOLUTIONS**  
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

## Avis de dépôt des relevés de créances salariales

## LE MEUBLE DANS TOUS SES ETATS LB SARL

Ménuiserie, ébénisterie. Rue de l'oeuvre - 21140 SEMUR EN AUXOIS, SIREN 834 038 184.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 26/05/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.  
L2602939

**4R SOLUTIONS**  
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

## Avis de dépôt des relevés de créances salariales

## LA COURSIVE BOUTARIC Association

Domaine culturel, espace de co-working 33 Place Galilée 21000 DIJON. SIREN 530 383 165.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON le 27/05/2026.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour  
L2602954

## AVIS DIVERS

**LEGATIS**  
DIJON GENIS

M<sup>me</sup> Françoise ROSSELIN

## Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 22 novembre 2023, Madame Françoise ROSSELIN, né(e) Le Dét - 86380 VENDEUVRE DU POITOU, le 30 avril 1939, demeurant à 14 rue de l'Aviation - 21121 DAROIS, veuf(ve) de Monsieur Yves ROSSELIN, décédé(e) à DAROIS (21) le 5 avril 2026, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, 1 place de l'Europe Simone Veil - 21000 DIJON, le 22 mai 2026, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 22 mai 2026.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles-Alban PRIEUR. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
L2602933



**SCP Ludovic BAUT**  
Eloïse SALICHON-COLLOT  
Notaires associés à DIJON (21000)  
52 bd Camot

M<sup>me</sup> Arlette PROST

## Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du code de procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON du 28/09/2020, Madame Arlette Odette Elise PROST, demeurant à DIJON (21000) 35 bd de Strasbourg, décédée à DIJON, le 05/05/2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP ci-dessus mentionnée suivant procès-verbal dressé par Me Eloïse SALICHON-COLLOT le 26/05/2026 de dépôt de testament et vérifications des conditions de la saisine du légataire.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Eloïse SALICHON-COLLOT

Pour avis  
Eloïse SALICHON-COLLOT.  
L2602946

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

M<sup>me</sup> PUGEAUT  
PauletteAvis  
d'envoi en possession

Par testament du 29/03/2023 déposé le 11/05/2026 au rang des minutes de Maître Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M<sup>me</sup> PUGEAUT Paulette, demeurant 5, rue Jean Giono, 21000 DIJON, née DONAZ, le 18/08/1929 à DIJON, décédée le 14/03/2026 à HAUTEVILLE LES DIJON, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 15/05/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis

L2602895

OFFICE NOTARIAL  
DIJON CORDELIERS  
Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

## M. André SIEROTA

Avis de saisine  
de légataire universel  
délai d'opposition  
Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547  
du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 18 JUIN 2018,

Monsieur André SIEROTA, en son vivant retraité, demeurant à DIJON (21000) 41 rue de Chanzy

Bâtiment A5. Né à CHATILLON-SUR-SEINE (21400), le 30 septembre 1941. Veuf de Madame Angelina NONES et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 15 mars 2026.

A institué des légataires universels. Ce testament olographe a été déposé au rang des minutes de Maître Sophie GOGUEY, notaire à

DIJON suivant procès-verbal en date du 20 MAI 2026 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de DIJON le 22 mai 2026.

Aux termes de cet acte, il a été constaté la saisine des légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SELAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis Sophie GOGUEY

L2602947

## RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric  
DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

## TRIBUNAL

## DE COMMERCE

## DE DIJON

Jugement  
du 19 mai 2026

**SAS LCMH**, 3 Rue du Moulin Noizé, Cité des Vins, 21200 Beaune, RCS Greffe de Paris 893 054 528. Hôtels et hébergement similaire. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon. L2602928

**SAS EPI 21**, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 901 850 172. Fonds de placement et entités financières similaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2602916

**Madame Céline VIGREUX (EI)**, 6B rue Majnoni d'Intignano, 21121 Fontaine-les-Dijon, RCS Greffe de Dijon 852 750 892. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602917

**SARL YALDIZ**, 10b Rue du Châtaignier, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 912 632 627. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2602921

Jugement  
du 26 mai 2026

**SARL KIWAY**, 7 Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 433 351 418. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2602990

**SAS ATELIER FAST MOTORS**, 3 Rue Joseph Jacquard, 21800 Sennecey-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 932 409 121. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. L2602983

**SAS COQ O'RICCO**, 7 Rue Bannelier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 005 973. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2602984

**Monsieur Ali KRASNIQI (EI)**, 5 rue du Nord, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 985 985. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602985

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

Jugement  
du 19 mai 2026

**SAS GARAGE VOLTAIRE**, 62 Boulevard Voltaire, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 931 979 835. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602918

**SAS YOGAMATATA**, 9 Rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 838 885 192. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602919

**SAS PHOTOVOLTAÏQUE**, 4 Avenue Georges Besse, 21320 Créancey, RCS Greffe de Dijon 979 879 186. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602920

**SAS PNEUS ET SERVICES DE LA TILLE**, Rue du Moulin, 21260 Selongey, RCS Greffe de Dijon 838 261 956. Sans activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 07 Février 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602922

**SARL BROSE TA SNEAKER**, 61 Rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 941 357 121. Réparation de chaussures et d'articles en cuir. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Août 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602925

**SARL IN THE HOUSE**, 1 Rue Du Presbytère, 21150 Darcey, RCS Greffe de Dijon 898 481 361. Enregistrement sonore et édition musicale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Novembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602926

**Monsieur Antoine BOUDAT (EI)**, 61 B avenue Jean Jaures, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 813 032 489. Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602927

**SAS VYRAL (BB AGENCY)**, 50 avenue des Champs Élysées, 75008 Paris 08, RCS Greffe de Paris 934 192 857. Conseil en relations publiques et communication. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602929

**Madame Sophear CHUON (EI)**, 2 avenue Gribaldi, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 520 232 851. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 20 Février 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602972

**Madame Christine ROBERT (EI)**, 28 rue Favret, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 880 826 136. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 12 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602973

Jugement  
du 26 mai 2026

**SARL BOURGOGNE BOIS CHAUFFAGE**, 68 Rue de Paris, 21530 La Roche-en-Brenil, RCS Greffe de Dijon 938 113 305. Commerces de détail de charbons et combustibles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602989

REDRESSEMENT  
JUDICIAIREJugement  
du 19 mai 2026

**SARL A.R.K.**, 46 Rue Georges Guynemer, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 885 067 769. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602911

**SAS VADOT FREDERIC**, 55 Rue de la Cras, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 981 356 348. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602912

**SARL QUINTESSANCE**, 31 Rue Buffon, 21200 Beaune, RCS Greffe de Chalon-sur-Saône 533 272 720. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2026, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602913

**SAS CHARGUEROS ET ASSOCIES**, Place de la Libération, 21150 Venarey-lès-Laumes, RCS Greffe de Dijon 827 792 789. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602914

**SAS BOULANGERIE DU LAC**, 25 Avenue du Lac, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 899 243 828. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Janvier 2026, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602915

Jugement  
du 26 mai 2026

**Monsieur Adem GOREN (EI)**, 20 boulevard Mal de Lattre de Tassigny, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 504 654 559. Travaux d'isolation. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 26 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602986

**SARL TRANSPORTS MAFFA SERVICES**, 44 Avenue de Sprendlingen, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 899 663 983. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 Novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausssier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602987

**SAS MEUNIER**, 42 Grande Rue, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 980 527 360. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Octobre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602988

**SAS EDITIONS FATON**, 1 Rue des Artisans, Editions Faton, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 385 369 590. Édition de revues et périodiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mai 2026, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : de procéder à tous les actes nécessaires à la préparation de la cession ou le cas échéant à sa réalisation, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602991

## CLÔTURE POUR

## INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement  
du 19 mai 2026

**SARL ATOUTS FLAM**, 12 Rue Haute, 21500 Courcelles-lès-Montbard, RCS Greffe de Dijon 794 643 353. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m<sup>2</sup>). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602923

**SAS S.G.R.**, 1 Place Madeleine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 818 804 288. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602924

**SARL LUMIERE DE SOIE**, 9 Rue Bussy-Rabutin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 831 255 724. Fabrication d'appareils d'éclairage électrique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602992

**STALA Isabelle**, 1 rue Pissepot, 21430 Nod-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 810 275 222. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602993

Jugement  
du 26 mai 2026

**SARL NGON-AUX DELICES**, 13 Rue des Artisans, Zac les Charrières, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 842 120 610. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602974

**SAS LES 2 SOEURS**, 121 Rue de Jouvence, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 887 813 665. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602975

**SARL E.L.**, 21 C Rue Rosière, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 912 783 982. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602976

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

**Madame Joanna MALLAY (EI)**, 12B rue Dominique Guerin, 21610 Fontaine-Française, RCS Greffe de Dijon 888 849 155. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602977

**SAS AGENCEMENT BOIS CONCEPT DESCHARMES**, 3 Rue des Métiers, ZA la Tille, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 847 857 208. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602978

**SARL ALEXANDRE MOINE**, 2 Place de l'Eglise, 21380 Messigny-et-Vantoux, RCS Greffe de Dijon 839 413 564. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602979

**SARL AU FRAMBOISIER**, 66 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 752 428 334. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602980

**SARL BENIKOZAHOME**, 6 Rue du 19 Mars 1962, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 981 076 599. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602981

**Monsieur Vincent QUESTIAUX (EI)**, 42 rue de la Charmette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 481 569 812. Vente à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602982

**SARL LE CORDINA**, 3C Rue Jeanne Barret, Parc Valmy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 790 504 351. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602994

**SAS ISO'COM**, 8 Impasse Pierre Lanvin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 838 883 841. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602995

**SARL ISO-CHAUFFE**, 24 Route de Dijon, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 903 727 030. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602996

**SARL ARNAUD TOITURE 21 (A.T.21)**, 19 Rue de Dijon, 21560 Bressy-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 894 518 117. Travaux de charpente. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602997

**SAS AUTO-SANTOS**, 39 Rue de Sèche Varennes, 21270 Perrigny-sur-l'Ognon, RCS Greffe de Dijon 911 986 644. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602998

**SARL KONGMANY**, 2 Rue Marceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 803 680 347. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602999

**Monsieur Billal YACHOU (EI)**, 61 rue de la Liberté, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 752 117 440. Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603000

### TRIBUNAL

### DE COMMERCE

### EXTÉRIEUR

### LIQUIDATION

### JUDICIAIRE

**SAS SABBAN & CO**, 16 Quai Gustave Flaubert - 76380 CANTELEU, R.C.S. ROUEN : 890 149 180. Etablissement secondaire à DIJON : 890 149 180 - 2021 B 727. Activité : En France et dans tous les pays, l'achat, la vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation de friperie, de prêt-à-porter neuf et d'occasion, mais également le négoce d'articles de Paris et de maroquinerie, de chaussures.

Jugement du tribunal de commerce de ROUEN en date du 19 mai 2026 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL CHARLENE LOUVEAU, mission conduite par Me Charlène LOUVEAU, 21 bis rue de Buffon - 76000 ROUEN, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL AJAssociés, mission conduite par Me Hervé COUSTANS et SELARL FHBX, mission conduite par Me Nathalie LÉBOUCHER. L2602944

## Yonne

### VENTE CESSION

### ATTRIBUTION D'APPORTS

**SYSTEMEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal

**SYSTEMEMIS CONSEIL AVOCATS**  
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

**DAK'HOTEL**  
Société par actions simplifiée au capital de 38.112,25 Euros  
Siège social :  
16 route de Sauvigny  
Lieu dit Etaules le Haut  
89200 SAUVIGNY LE BOIS  
R.C.S. Auxerre 345 300 404

### Avis de cession

Aux termes d'un acte authentique en date du 24/04/2026, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE L'AUBE, le 06/05/2026, dossier 2026 00007251, référence 2026N538, la société DAK HOTEL, SAS au capital de 38.112,25 €, dont le siège social est à SAUVIGNY LE BOIS (89200), Lieu dit Etaules le Haut 16 route de Sauvigny, R.C.S. AUXERRE 345 300 404 a vendu à la société AVALLONIA, SAS au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est à AVALLON (89200), 119 rue de Lyon, R.C.S. AUXERRE 101 849 925.

Le fonds de commerce d'HOTEL, exploité à AVALLON (89200), 119 rue de Lyon, connu sous le nom de BRIT HOTEL - DAK HOTEL comprenant :  
- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;  
- Le bénéfice de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie, délivrée par l'administration des services fiscaux à la date du 3 avril 2015 attachée audit fonds ;  
- Le droit à la ligne téléphonique numéro 03.86.31.63.20 ;  
- Le matériel et le mobilier, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce présentement cédé ;  
- Les marchandises en stock garnissant ledit fonds, également décrites et estimées ;  
- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 avril 2026.  
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 500.000 € s'appliquant :  
- Aux éléments incorporels pour 252.400 € ;  
- Aux éléments corporels pour 247.600 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds (119 rue de Lyon - 89200 AVALLON) pour la validité et pour la correspondance au cabinet SYSTEMEMIS CONSEIL TAX & LEGAL, 9 boulevard Sévigné - 21000 DIJON. Pour insertion.

L2602903

### MODIFICATION

### DE STATUTS

**LDS GROUPE**

### TAXI BRECHOT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 2.500 Euros  
Siège social :  
Le Mousseau - 89240 POURRAIN  
879 619 120 R.C.S. Auxerre

### Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 14 mai 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2.500 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Marc BRECHOT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Marc BRECHOT, demeurant Le Mousseau - 89240 POURRAIN. Pour avis : La gérance

L2602950

**LDS GROUPE**

### Therm'énergie 89

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
2 d impasse de l'Abbaye  
89250 GURGY  
979 844 149 R.C.S. Auxerre

### Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 14 mai 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Raphaël COLLINOT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Raphaël COLLINOT, demeurant 31 rue du gué de la Baume - 89250 GURGY.

Pour avis : La gérance

L2602951

### ADVENIRE

Société civile au capital de 688.690 Euros ramené à 100 Euros  
Siège social :  
12 rue de la Marseillaise  
89270 VERMENTON  
922 629 423 R.C.S. Auxerre

Suivant décisions unanimes en date du 22 mai 2026, les associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 688.690 € pour le ramener de 688.690 € à 100 €, par diminution du nombre de parts sociales existantes. Articles 6 et 7 modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2602910

### AVIS DIVERS

### Mlle Corinne PATOIR

**Avis de saisine de légataire universel délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 12 juillet 2021 ;

Mademoiselle Corinne Sandrine PATOIR, en son vivant planificatrice en entreprise, demeurant à GURGY (89250), 11 impasse des Fontaines Cidex 66.

Née à HAUSSIGNEMONT (51300), le 15 janvier 1968.

Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à ANTHY SUR LEMAN (74200) (France), le 12 août 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire Associé à AUXERRE (Yonne), 18-20 boulevard du 11 Novembre, le 29 novembre 2021.

Le procès-verbal de contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par Maître Romain FLORENS, Notaire associé à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand en date du 28 mai 2026.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain FLORENS, Notaire à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, référence CRPCEN : 51081, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, copie de ce testament et copie authentique de l'acte constatant le contrôle de la saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2602970

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

**Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.**

**Essai.** Volkswagen célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire de la plus emblématique des Golf avec la version la plus puissante de l'histoire d'un modèle ayant longtemps fait rêver. Pour finir en beauté.

# Golf GTI Edition 50 : la der des der

C'est elle qui a allumé le feu et avec elle que tout a commencé. La Golf GTI a déclenché l'engouement pour les petites berlines sportives, même si elle n'a pas été la toute première à proposer un cocktail pétillant, élaboré sur une compacte de grande série. La fête a duré plusieurs décennies (2,5 millions de Golf GTI ont été vendues depuis 1976) avant que le vent ne tourne, que le marché se rationalise et que la montée en puissance des malus écologiques, toujours plus lourds chaque année, ne finisse par faire renoncer la majeure partie des ultimes amateurs. De fait, la plupart des constructeurs ont jeté l'éponge depuis un certain temps, certains cherchant une alternative du côté de modèles 100% électriques performants, maquillés en GTI, les autres, ayant pris acte de la situation, ont abandonné définitivement la catégorie. Volkswagen a toujours résisté. Au moins jusqu'à présent.

En dévoilant la Golf GTI Edition 50, le numéro 1 européen, a livré la GTI la plus puissante (325ch) et la plus élaborée de la riche histoire de la plus mythique des Golf. La plus chère aussi (57.100€). Sans oublier un malus effrayant, entre 28.000€ et 49.000€ selon les configurations. De quoi refroidir, même les passionnés. Le constructeur ne s'y est pas trompé et a limité à 50 unités la diffusion en France de cette berline survitaminée.

Cœur de cette über GTI, le quatre cylindres 2.0 TSI bien connu dont la puissance a été portée à 325ch. C'est trois fois plus que la toute première Golf GTI qui en affichait 110ch. Deux chiffres pour situer le niveau de performances : 5,3 secondes pour passer de 0 à 100km/h et une vitesse maxi de 270km/h, impossible à approcher dans la circulation actuelle. Même s'il s'agit d'un détail sur un modèle de ce type, Volkswagen met en avant des normes de consommation conventionnelles inférieures à 8l en moyenne.

Le châssis a été adapté pour faire face : trains roulants sport DCC à gestion électronique destinés à améliorer le dynamisme, blocage de différentiel à régulation électronique pour faire passer les 325ch sur le seul train avant, direction progressive... Des roues

de 19 pouces montées en pneus semi-slick, forgées sur le pack « performance » qui y ajoute également un échappement en titane signé Akrapovic réduisant le poids de 25kg. Avec en complément des suspensions abaissées de 20mm. Pour valider ce travail, le constructeur a amené sa GTI Edition 50 sur le circuit du Nurburgring, la fameuse boucle nord. Pour boucler les 20,832 km du juge de paix de la forêt noire, Benny Leuchter, le pilote d'essai maison a mis seulement 7 minutes et 46 secondes. Jamais une Volkswagen de série n'avait été aussi rapide sur l'impitoyable toboggan allemand. Cela hisse la compacte VW dans les parages de supersportives huppées.

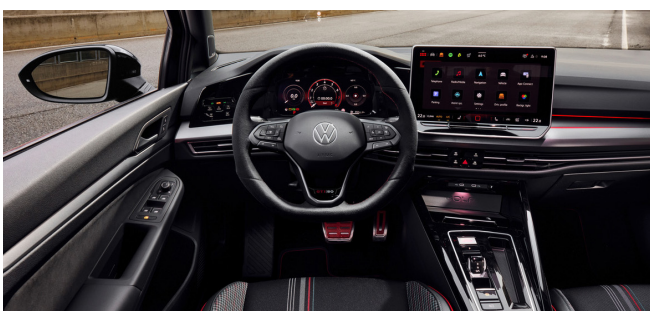
## UN COLLECTOR

À bord, le constructeur a multiplié les clin d'œil à l'histoire de la GTI. À commencer par l'inévitable tissu « écossais », décliné en plusieurs motifs, habillant notamment les sièges sport aux appuie-têtes intégrés. Des carreaux encore et toujours, ça et là dans l'habitacle avec une relecture du motif classique. La dominante noire de l'habitacle est éclairée d'éléments rouge, les deux couleurs attachées à la Golf GTI : c'est le cas des ceintures de sécurité et du revêtement en caoutchouc du pédalier.

Extérieurement, les Golf GTI n'ont jamais cherché à épater les passants. La (relative) discrétion fait partie de l'ADN de la compacte hautes performances de Wolfsburg. On la reconnaîtra si tant est qu'on en croise une un jour - à ses jantes de 19 pouces rouge et noir laissant apparaître des étriers de frein rouges eux aussi, d'une grande calandre nid d'abeille, de quelques logos spécifiques. C'est à peu près tout.

Compte-tenu de sa diffusion limitée, cette Golf GTI célébrant le demi-siècle fera rapidement partie des collecteurs que s'arracheront les passionnés. Peut-être même, dès aujourd'hui... D'autant plus que la GTI Edition 50 pourrait être l'ultime Golf GTI 100% thermique de la marque et clore définitivement la longue histoire d'un modèle qui a fait battre plus vite les cœurs pendant plusieurs décennies.

Dominique Marée



**Ventes.** Le constructeur japonais affiche sa confiance en la qualité de ses voitures en mettant en place un système de prolongation de garantie jusqu'à dix ans ou 200.000 km.

## Suzuki : jusqu'à dix ans de garantie

Les Suzuki ont la réputation d'être solides et fiables. C'est confirmé régulièrement par diverses enquêtes et par les retours des centres de contrôle technique qui placent systématiquement la marque dans le haut du panier de la robustesse. Un point capital pour les clients qui demandent d'abord à leur voiture d'éviter tous les caprices et les problèmes susceptibles de pourrir le quotidien d'une vie d'automobiliste. Sans même évoquer les dépenses qui en découlent.

Suzuki France a décidé de manifester sa confiance vis à vis de ses voitures en mettant en place une extension de garantie jusqu'à dix ans (ou 200.000km). Cette garantie, pièces et main d'œuvre, couvre l'ensemble des pannes touchant les organes mécaniques, électriques ou électroniques. En sont logiquement exclus les pièces d'usure



telles que les plaquettes de frein ou les pneus. C'est également le cas des équipements multimédia, ce qui est plus préjudiciable car leur fiabilité n'est pas toujours exemplaire et leur réparation onéreuse.

À l'échéance de la garantie contractuelle initiale de trois ans (ou 100.000km) et après

un pré-diagnostic et un entretien réalisé par un réparateur agréé de la marque, une nouvelle garantie de 12 mois (ou 15.000 ou 20.000km) en fonction du plan d'entretien du modèle concerné, sera accordé. Et ainsi de suite, année après année... Cette garantie attachée à la voiture

est cessible en cas de revente. Un argument favorable à la fois pour les vendeurs et les acquéreurs, susceptible de rassurer et de faciliter les échanges. De quoi renforcer l'attractivité des Suzuki dans le temps.

D.M.

**Jessica Vavaskeur.** L'Agence, la société événementielle qu'elle a créée en 2013 propose également des voyages B to C avec la même exigence. Le credo de Jessica et de son équipe, entièrement féminine : débarrasser ses clients des soucis logistiques pour créer des « expériences uniques ».

# L'Agence des jours J



**D**ans un secteur, l'événementiel, par essence ostentatoire voire poseur, Jessica Vavaskeur préfère l'authenticité, l'échange et la profondeur pour créer le fameux « effet whaouh » cher aux événements business. Du « no limit » pour satisfaire les desiderata de ses clients qui voulaient avant tout prouver l'opulence de leurs entreprises, la native de Chenôve en a pourtant fait, à la limite de l'écoeurement, jusqu'à vouloir tout plaquer alors que son chiffre d'affaires était, lui, en pleine forme. Et puis le Covid est arrivé et avec la pandémie, un regard neuf sur l'événementiel : « Finalement, cela a presque été une bénédiction pour remettre les gens en face des réalités », estime la fondatrice de l'Agence, avec un J comme Jessica... mais pas seulement, on le verra.

## UNE P'TITE TOUCHE EN PLUS

C'est en 2013 que la jeune femme qui a fait « 1.000 métiers : j'ai bossé à l'étranger, dans l'immobilier, dans le milieu bancaire, j'ai tenu un bar à jus de fruits protéinés dans une salle de sport, j'ai travaillé dans une librairie... » fonde sa société. Les débuts sont rudes, comme on peut s'y attendre dans un milieu « très masculin avec un côté hyper terrain. On met les mains dans le cambouis, on se met à quatre pattes pour débrancher ou brancher des câbles... » mais au fil du temps, la « blondinette » que l'on prend pour la stagiaire fait ses armes et apprend à devenir le chef d'orchestre des événements qu'elle organise et contrôle de bout en bout en s'entourant peu à peu, et exclusivement, de femmes, dont Agathe, son associée et bras droit. « Une fille, dans notre domaine, doit prouver 100 fois plus que les autres parce que ce n'est pas encore naturel, analyse Jessica Vavaskeur. Pourtant c'est une richesse exceptionnelle parce qu'on a une capacité d'analyse très fine et on a, surtout, ce côté très empathique. On arrive très facilement à se mettre à la place des gens. On met peut-être un peu moins d'égo quand on reçoit des briefs. Dans mon équipe en tout cas, ça marche vraiment pas mal. Certes, dans un métier hyper technique, avec de la logistique, on est extrêmement professionnelles et carrées, mais avec cette petite touche en plus qui fait que ça marche ». Ce qui marche, c'est, aussi et surtout, l'implication extrême de la fondatrice et de son équipe pour créer des événements exclusifs, pour des PME comme des grands groupes, en local comme à l'étranger, allier la gestion de la logistique - et des aléas, tout en conservant son sang-froid - jusqu'au moindre détail en s'appuyant sur un solide carnet d'adresses de prestataires,



« Malgré une équipe de seulement quatre personnes, nous avons dépassé le million d'euros de chiffre d'affaires », prouvant qu'« il est possible de réussir en restant une structure à taille humaine, proche de ses clients et de ses valeurs. »

l'expérience du terrain (et de l'inertie propre à un groupe de collègues catapultés en dehors des bureaux), tout en répondant aux cahiers des charges clients alors que désormais, l'événementiel doit

« On va essayer de surprendre nos clients sur quelque chose qui n'était peut-être pas prévu dans le devis signé, pour leur faire plaisir et avoir ce côté expérientiel en plus. »

non seulement s'adapter aux réalités budgétaires, mais aussi s'inscrire pleinement dans les projets d'entreprise. « Les clients font les choses différemment, de manière peut-être un peu plus intelligente. C'était

peut-être un peu too much avant, même si c'était génial et que j'ai passé des soirées exceptionnelles. Je pense que les clients ont compris que l'adhésion à leur entreprise ne passait pas forcément par une soirée open bar avec des cracheurs de feu. Ils ont compris que l'expérience était plus marquante que le bling-bling », reconnaît Jessica Vavaskeur, qui est ravie d'avoir vu évoluer son métier, « en allant, par exemple, chercher un intervenant qui va vous parler de quelque chose qui nourrisse un peu plus l'esprit que le gosier. C'est plus mémorable, ça touche différemment. Les bonnes bouffes, on peut se les faire entre amis, mais parler avec un ancien membre du GIGN ou un explorateur du bout du monde, les collaborateurs ne le vivront qu'une fois. » L'Agence a surtout su s'adapter pour, au-delà de l'événement business, créer une expérience humaine, assure sa fondatrice. « C'est vraiment dans

les rencontres et quand on voit que l'alchimie prend, que tout le monde passe un super séminaire. Ils arrivent le lundi en disant "Bonjour madame" et repartent le vendredi en vous faisant la bise et en disant "embrasse tes enfants", je trouve ça génial. On réussit à dépasser le côté purement prestataire pour aller vers l'hyper-pro mais humain. On les chouchoute énormément : on est les premiers debout, on va réveiller ceux qui ne se lèvent pas, on est les derniers couchés et... on va coucher celui qui n'y arrive pas tout seul ! »

## UNE EXPÉRIENCE HUMAINE

L'alchimie a si bien pris que la clientèle pro, enchantée, a commencé à faire appel à l'Agence pour des événements personnels : voyage en amoureux ou entre amis, anniversaires... « Je voyais ces demandes arriver, qu'on gérait au fil de l'eau, et c'est ainsi qu'on a lancé notre agence de voyage ouverte pour les particuliers. On applique

## 1982

Naissance à Chenôve, 13 février.

## 2013

Création de l'Agence (sous le nom MWT Meetings).

## 2017

Arrivée d'Agathe, « Mon associée et bras droit ».

## 2021

Naissance de ses jumeaux après « un long combat en PMA. Ce parcours personnel a renforcé mon besoin de m'entourer de bienveillance et d'humanité dans mon travail ».

## 2026

Lancement officiel de la marque L'Agence Travel pour structurer l'offre de voyage B to C, l'Agence Events reste la marque commerciale pour l'événementiel B to B.

à ces séjours les mêmes exigences et la même recherche d'exception que pour nos clients professionnels. Un client pro, on va toujours aller au-delà de ses demandes, essayer de le surprendre sur quelque chose qu'il n'attendait pas et qui n'était peut-être pas prévu dans le devis signé, pour lui faire plaisir et avoir ce côté expérientiel en plus. Je veux exactement qu'on retrouve ça sur tous les séjours qu'on fait pour nos clients en B to C parce que c'est ce qu'ils retiennent : l'expérience, le petit plus, le cadeau en chambre, le petit-déjeuner qui n'était pas prévu, le taxi qui vient les chercher pour les emmener sur une plage privée... » L'Agence, avec un J comme Jessica donc, mais aussi comme les « jumeaux » de la fondatrice, dont la naissance, après un « long combat de PMA », a éprouvé sa solidité et celle de son entreprise. « L'arrivée de mes bébés, que j'attendais avec impatience, a bouleversé l'organisation de ma boîte et a mis l'équipe au défi, parce que c'est un événement personnel qui a eu des répercussions professionnelles. Un parcours de PMA est lourd à gérer, il faut en parler. Ce n'est pas parce qu'on est une femme à la tête d'une entreprise qu'on n'a pas un parcours personnel qui impacte la vie pro. C'est pour ça que j'aime m'entourer de personnes profondément bienveillantes et humaines, parce qu'on a toutes besoin de se sentir solidaires, accompagnées, et de pouvoir se montrer, parfois, faillibles. » Ce qui n'empêche pas la réussite : l'Agence et sa minuscule équipe dépasse le million d'euros de CA sans faire de tapage, prouvant, résume Jessica Vavaskeur, « qu'il est possible de réussir en restant une structure à taille humaine, proche de ses clients et de ses valeurs. »

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

